



TC/41/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 janvier 2006

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarante et unième session**  
**Genève, 4 - 6 avril 2005**

COMPTE RENDU

*adopté par le Comité technique*

Ouverture de la session

- \*1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante et unième session à Genève du 4 au 6 avril 2005. La liste des participants figure dans l'annexe I du présent compte rendu.
- \*2. Le secrétaire général adjoint souhaite la bienvenue aux participants et indique que le Conseil, à sa trente-huitième session tenue le 24 octobre 2004, a élu respectivement Mme Julia Borys (Pologne) et Mme Françoise Blouet (France) présidente et vice-présidente du TC, chacune pour un mandat de trois ans qui arrivera à expiration à la quarante et unième session ordinaire du Conseil qui se tiendra en 2007.
- \*3. La session est ouverte par Mme Julia Borys (Pologne), présidente du TC, qui souhaite la bienvenue aux participants. La présidente informe le TC que M. Arpad Bogsch, ancien secrétaire général de l'UPOV, est décédé le 19 septembre 2004.

---

\* Les paragraphes signalés par un astérisque sont repris du document TC/41/11 (Compte rendu des conclusions).

\*4. La présidente souhaite tout particulièrement la bienvenue aux délégations de l'Azerbaïdjan, de la Jordanie, de l'Ouzbékistan et de Singapour, pays qui sont devenus membres de l'Union depuis la quarantième session du TC tenue à Genève du 29 au 31 mars 2004, portant ainsi le nombre des membres de l'Union à 58. Elle signale en outre que, depuis cette réunion, l'Autriche a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

#### Adoption de l'ordre du jour

\*5. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/41/1.

#### Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV, y compris sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

6. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les quarante-neuvième et cinquantième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-septième et soixante-huitième sessions du Comité consultatif et la vingt et unième session extraordinaire et la trente-huitième session ordinaire du Conseil.

7. Le secrétaire général adjoint présente tout d'abord un rapport sur la quarante-neuvième session du CAJ, tenue à Genève le 1<sup>er</sup> avril 2004. Le président du TC a présenté un rapport verbal sur les résultats de la quarantième session du TC. Le CAJ a examiné un document relatif à un projet de recommandations concernant les renseignements, les documents et le matériel fournis aux fins de l'examen. Ce document porte également sur l'examen du matériel fourni par l'obteneur et susceptible de faire partie d'une collection de variétés, ainsi que sur la manière dont les services doivent traiter ce matériel. Une attention particulière a été accordée aux lignées parentales des variétés hybrides. Un rapport a été présenté sur l'évolution des bases de données de l'UPOV en ce qui concerne les codes UPOV, la base de données GENIE, ainsi que sur les améliorations apportées à la base de données de l'UPOV sur les obtentions végétales (UPOV-ROM). Le CAJ a pris connaissance des rapports présentés par le Groupe de travail *ad hoc* sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD) et par le Groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations variétales (WG-VD). À sa cinquantième session, tenue à Genève les 24 et 25 octobre 2004, le CAJ a examiné un avant-projet de notes explicatives concernant les actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales, et les dispositions relatives aux semences de ferme. L'examen du projet de recommandations relatives aux renseignements, aux documents et au matériel fournis aux fins de l'examen s'est poursuivi et la question s'est posée de savoir si ce document doit contenir des conseils très généraux ou s'il doit plutôt donner des orientations très précises sous la forme d'une liste récapitulative. Cette dernière option a été retenue et la liste figure dans un nouveau document qui a été examiné par le CAJ à sa cinquante et unième session. Faute de temps, il n'a pas été possible d'examiner, à la quarante-neuvième session du CAJ tenue en octobre 2004, deux documents qui contenaient les propositions du TC relatives aux techniques moléculaires, soumises à l'examen du Sous-groupe *ad hoc* d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT), portant l'une sur la "Situation de l'UPOV concernant l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS" et, l'autre, sur le recours éventuel à des outils moléculaires pour l'identification variétale, en ce qui concerne la défense des droits d'obteneur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées. L'examen de ces propositions par le CAJ serait reporté à la cinquante et unième session

devant se tenir ultérieurement dans le courant de cette même semaine. L'examen des faits nouveaux intervenus dans l'élaboration des bases de données d'information de l'UPOV, et la poursuite des délibérations sur les actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales, et sur les dispositions relatives aux semences de ferme, seraient également inscrits à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du CAJ. Un document portant sur un projet de recommandations visant à garantir l'indépendance des centres d'examen DHS menant des activités ayant un rapport avec les activités de sélection végétale serait aussi examiné, de même que le document d'information relatif au matériel fourni aux fins d'examen. Le CAJ a également prévu de se pencher sur un projet d'élaboration de notes explicatives concernant l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

8. Le secrétaire général adjoint rend ensuite compte des travaux du Comité consultatif. À sa soixante-septième session, tenue à Genève le 2 avril 2004, le Comité consultatif a examiné la situation concernant l'accès aux documents figurant sur le site Web de l'UPOV et a décidé que les mots de passe devraient être remplacés. Dans l'intervalle, les représentants de chaque pays ou organisation l'ont indiqué à leurs experts qui participent aux travaux du TC et des groupes de travail techniques et le Bureau de l'Union (Bureau) a communiqué le mot de passe donnant accès à la première zone d'accès restreint aux experts désignés. À sa soixante-huitième session, tenue en octobre 2004, le Comité consultatif a examiné un document établi par le Groupe consultatif chargé d'examiner les questions financières à long terme de l'UPOV, et a pris connaissance d'un rapport sur le plan d'élaboration d'un programme d'enseignement à distance.

9. Le secrétaire général adjoint présente aussi un rapport sur la vingt et unième session extraordinaire et sur la trente-huitième session ordinaire du Conseil, tenues à Genève respectivement le 2 avril 2004 et le 21 octobre 2004. Au mois d'avril 2004, le Conseil a rendu une décision positive en ce qui concerne les lois de l'Arménie et de l'Albanie. Il a élu M. Krieno Fikkert (Pays-Bas) vice-président du CAJ pour le reste du mandat en vigueur, qui s'est achevé en octobre 2004. Conformément à la proposition du TC, le Conseil a élu M. Luis Salaices (Espagne) président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) pour le reste du mandat en vigueur, qui s'est achevé en 2005. En octobre 2004, le Conseil a rendu une décision positive concernant les lois de Maurice et de la Turquie, a pris note des travaux du TC, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et a approuvé les programmes de travail présentés dans les documents pertinents. Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance d'un rapport verbal sur la signature d'un mémorandum d'accord par le secrétaire général de l'UPOV et le président de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), M. Bart Kiewiet, qui a eu lieu au siège de l'UPOV le jour où s'est tenue la réunion du Conseil, le 21 octobre 2004. Le mémorandum d'accord porte sur la coopération pour le développement et la mise à jour de la version consultable sur le Web de la base de données sur les variétés végétales de l'UPOV et de la base de données centralisée sur les dénominations variétales de l'OCVV. Le Conseil a élu M. Krieno Fikkert (Pays-Bas) président du CAJ, Mme Carmen Amelia M. Gianni (Argentine) vice-présidente du CAJ, Mme Julia Borys (Pologne) présidente du TC, et Mme Françoise Blouet (France) vice-présidente du TC, dans chaque cas pour la période 2005-2007.

10. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit les éléments d'information ci-après. Elle indique que la FAO est en train d'intensifier sa coopération avec l'UPOV dans de nombreux domaines, y compris le renforcement des capacités et l'harmonisation des politiques semencières, des activités et des projets de la FAO dans le monde entier. À cet égard, la FAO attend avec beaucoup d'intérêt

les résultats de l'étude sur l'incidence des droits d'obtenteur (ci-après dénommée "étude de l'incidence"), en particulier en ce qui concerne les pays en développement. Il a été noté que l'étude s'inscrit dans le prolongement de l'une des études sur l'amélioration des plantes réalisées par la FAO à l'échelle mondiale. L'Organisation est aussi heureuse d'apporter un complément aux activités de l'UPOV en matière de renforcement des capacités et d'appuyer ses initiatives aux niveaux régional et sous-régional. Dans ce sens, la participation aux travaux du TC s'est révélée fructueuse compte tenu de l'interaction avec les experts techniques auxquels la FAO peut faire appel de temps en temps dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et de formation.

11. Le secrétaire général adjoint remercie la représentante de la FAO pour ses observations. Il explique que l'étude de l'incidence est en cours et qu'il est prévu de l'achever vers la fin de 2005. Il est également prévu de la publier et elle sera mise à la disposition de la FAO. En ce qui concerne le renforcement de la coopération, il a rappelé que le secrétaire général de l'UPOV a écrit au directeur général de la FAO en octobre 2004 en formulant des propositions en matière de coopération. Toutefois, aucune réponse n'a encore été reçue. S'agissant de la coopération dans le domaine du renforcement des capacités, la proposition est positive, mais elle dépend des ressources dont dispose l'UPOV. Néanmoins, si elle est dans l'intérêt mutuel des deux organisations, elle sera certainement pleinement prise en considération.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

\*12. Le TC entend des rapports verbaux présentés par les présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Il note que le BMT ne s'est pas réuni depuis la quarantième session du TC.

\*13. Le TC entend également des rapports verbaux présentés par les présidents respectifs des sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées) pour la pomme de terre et la canne à sucre. En l'absence du président du sous-groupe des plantes cultivées pour le blé, un rapport est présenté par le président du TWA.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

\*14. Le TC examine le document TC/41/3 et prend connaissance des rapports verbaux ci-après.

*Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)*

15. M. Luis Salaices (Espagne), président du TWA, présente le rapport ci-après.

16. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-troisième session à Poznań (Pologne) du 28 juin au 2 juillet 2004, sous la présidence de M. Luis Salaices (Espagne). Le rapport de la réunion figure dans le document TWA/33/16. Le mardi, 29 juin, un exposé intitulé : “Mise à l’essai, enregistrement et protection juridique des variétés végétales en Pologne” a été présenté par M. Edward Gacek, directeur du COBORU.

17. Ont assisté à la session 69 participants représentant 28 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et deux organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire qui s’est déroulé dans la matinée du dimanche 22 juin 2004 a réuni 45 participants représentant 15 membres de l’Union.

18. Le TWA a examiné l’évolution des techniques moléculaires et a suivi la recommandation du TC visant à considérer que l’annexe du document TWA/33/2 résume parfaitement la position actuelle de l’UPOV. Toutefois, il a proposé d’ajouter un paragraphe en vue de préciser que les options 1.a) et 2) pourraient être mises en œuvre et que l’UPOV a rejeté la démarche proposée dans l’option 3. Le TWA est convenu de proposer au TC que M. Robert Cooke (Royaume-Uni) soit nommé président du sous-groupe sur le blé. Il a pris connaissance des rapports des réunions des sous-groupes sur la pomme de terre, la canne à sucre et le blé, qui se sont réunis au cours de l’après-midi du 28 juin et a noté que les Directives du BMT (proj.2) ont été examinées par ces sous-groupes et que plusieurs recommandations ont été formulées aux fins de leur amélioration. Le TWA a décidé que les travaux relatifs aux techniques moléculaires applicables au maïs, au colza, à la pomme de terre, au soja, à la canne à sucre et au blé doivent continuer de faire l’objet d’un examen et que les réunions à venir des sous-groupes sur les plantes cultivées compétents doivent être considérées comme nécessaires. Sur proposition de l’expert du Danemark, le TWA est convenu de proposer au TC et au BMT qu’un sous-groupe sur le ray-grass soit créé et soit présidé par M. Michael Camlin (Royaume-Uni).

19. Le TWA a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, conformément au programme approuvé par le TC, et il a suivi un exposé du Bureau sur la mise au point du modèle électronique de documents TG à la suite de l’adoption du document TGP/7.

20. Le TWA a examiné les nouveautés concernant les bases de données d’information de l’UPOV et a pris connaissance d’une proposition présentée par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), relative à une recommandation du TWV concernant les codes UPOV pour *Brassica* et *Beta*, qui a été adoptée par le TWA.

21. Le TWA a examiné le projet relatif à l’examen de la publication des descriptions variétales et a suivi des exposés sur l’état d’avancement des études types sur l’orge et la pomme de terre, présentés respectivement par MM. Gerhard Deneken (Danemark) et Henk Bonthuis (Pays-Bas). Il a décidé que, dans un premier temps, l’accent serait mis sur la manière d’améliorer les descriptions variétales et la possibilité d’élaborer des séries régionales de variétés utilisées à titre d’exemple. Dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé d’utiliser le logiciel GAIA en vue de comparer les descriptions variétales.

22. Le TWA a examiné des propositions relatives aux classes de dénominations variétales et a décidé qu’il conviendrait de demander au WG-VD de réexaminer la question de l’incorporation de différents genres dans des mélanges afin de créer une classe. Toutefois, il a

admis que la possibilité d'hybrides intergénériques est un critère approprié pour créer des classes de genres multiples.

23. Le TWA a examiné un rapport portant sur la comparaison des descriptions des caractères assortis d'un astérisque de certaines variétés de riz dans les pays d'examen d'origine et au Japon. Le TWA a pris note des progrès enregistrés dans l'élaboration des séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen pour le riz.

24. Le TWA a été informé de l'utilisation de l'analyse d'images aux fins de l'examen DHS au Royaume-Uni.

25. Le TWA est convenu de présenter au TC le projet de principes directeurs d'examen pour le haricot (révision) et pour le ginseng, dans les deux cas en collaboration avec le TWV, ainsi que le projet de principes directeurs d'examen pour la luzerne (révision) et la canne à sucre. Le TWA prévoit de poursuivre l'examen de 14 principes directeurs d'examen en 2005.

26. Le TWA est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Beate Rücker (Allemagne) prochaine présidente du TWA.

27. À l'invitation de l'expert de la Nouvelle-Zélande, le TWA a décidé de tenir sa trente-quatrième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 31 octobre au 4 novembre 2005.

28. Le TWA a proposé d'examiner les questions ci-après à sa prochaine session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentés par des membres et des observateurs; rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV; évolution dans le domaine des techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; projet d'échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés; élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen pour le riz; examen des projets de principes directeurs d'examen; recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session; et programme futur.

*Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)*

29. M. Uwe Meyer (Allemagne), président du TWC, présente le rapport ci-après.

30. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-deuxième session à Tsukuba (Japon) du 14 au 17 juin 2004, sous la présidence de M. Uwe Meyer (Allemagne). M. Sanji Takemori, directeur de la Division des semences et des jeunes plants au Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, et M. Kiyohumi Kuwana, président du Centre national des semences et des jeunes plants, ont souhaité la bienvenue aux participants. Le rapport de la session figure dans le document TWC/22/17.

31. Ont assisté à la session 21 participants représentant 11 membres de l'Union. Le TWC a noté que l'atelier préparatoire tenu dans l'après-midi du 13 juin 2004, avant la session du TWC, a été suivi par de nouveaux participants du Japon, du Kenya et de la République de

Corée. Au cours de la semaine précédant la réunion du TWC, le Bureau de l'UPOV et le TWC ont tenu à Beijing (Chine) un atelier supplémentaire sur la gestion des données.

32. Le TWC a examiné les faits nouveaux survenus dans le cadre du BMT et a proposé son aide aux experts dans le domaine moléculaire et aux phytotechniciens pour le traitement du volume important des données. Il a été prévu de renforcer la collaboration entre le TWC et le BMT.

33. Les documents TGP ci-après ont été examinés : TGP/4, intitulé "Constitution et gestion des collections de variétés"; TGP/8, intitulé "Utilisation de méthodes statistiques dans le cadre de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité"; TGP/9, intitulé "Examen de la distinction"; et TGP/10, intitulé "Examen de l'homogénéité". En ce qui concerne le document TGP/4, le TWC a proposé de modifier le libellé de certaines parties du document pour en faciliter la compréhension. Les nouveaux projets des documents TGP/8, 9 et 10 ont été examinés de manière approfondie. Le TWC est convenu d'établir les premières versions unifiées des documents TGP/8 and TGP/10. Enfin, il a examiné le document TGP/14 intitulé "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV" et a décidé d'établir un nouveau projet pour sa prochaine session.

34. Le TWC a pris note des nouvelles informations concernant les bases de données d'information de l'UPOV présentées par le Bureau, et a étudié l'importance des codes UPOV comme élément essentiel de ces bases de données.

35. Le projet d'examen de la publication des descriptions variétales a été considéré. Une feuille de calcul destinée à la saisie des données sur les descriptions variétales a été présentée et certaines améliorations ont été envisagées. Le TWC a donné davantage de précisions sur la possibilité d'utiliser le programme GAIA élaboré par la France dans l'étude type relative à la publication des descriptions variétales, tout en notant qu'une nouvelle étude serait néanmoins nécessaire.

36. Le TWC a examiné les contributions relatives à l'évolution des méthodes statistiques. Il a également étudié l'influence de la variation dans la procédure relative à la moyenne mobile applicable à l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années et a décidé de demander de nouvelles contributions afin de progresser dans l'élaboration de ces méthodes. Par ailleurs, le TWC s'est penché sur les réponses à un questionnaire destiné à la collecte d'informations sur les seuils de probabilité standard concernant l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années et il a décidé de vérifier à nouveau ces informations, notant qu'il est nécessaire de procéder à cette vérification en collaboration avec les phytotechniciens compétents. Il est en outre convenu que l'incorporation de ces seuils de probabilité dans les documents TGP pertinents est encore prématurée.

37. Le groupe de travail a examiné un nouveau document contenant une méthode de calcul des seuils de tolérance relatifs pour un certain nombre de plantes hors-type, au lieu des seuils de tolérance absolus, et est convenu d'établir une nouvelle version de ce document en collaboration avec des phytotechniciens et de l'examiner à sa prochaine session.

38. L'examen de l'efficacité et de l'utilité des plans en blocs incomplets par rapport aux plans en blocs aléatoires a abouti à la décision d'incorporer les plans en blocs incomplets dans le document TGP/8.2 intitulé "Pratiques conceptuelles expérimentales" avec la même valeur.

39. Une nouvelle application des méthodes statistiques telles que le test khi carré et le test exact de Fisher pour l'évaluation de la distinction aux fins de la disjonction des caractères a été examinée par le TWC à ses deux dernières sessions et il a été convenu d'étoffer le document en y incorporant davantage de renseignements sur les différentes hypothèses susceptibles de découler des deux tests.

40. Les participants ont échangé des données d'expérience sur leur utilisation du logiciel GAIA et ont noté que le programme est facile à installer, mais que le chargement des données exige un temps considérable. Le TWC a proposé que l'on introduise dans le logiciel des données standard comme exemples afin de donner aux phytotechniciens des indications lors de leur première utilisation de cet outil.

41. Le TWC a pris note des nouvelles informations relatives aux mesures automatiques des caractères du pois et à l'analyse d'images dans le cadre de l'examen DHS.

42. Le TWC est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Sally Watson (Royaume-Uni) prochaine présidente du TWC.

43. À l'invitation du commissaire du Bureau de la protection des obtentions végétales du Canada, le TWC est convenu de tenir sa vingt-troisième session à Ottawa (Canada), du 13 au 16 juin 2005.

44. Le TWC a prévu d'examiner les questions ci-après à sa vingt-troisième session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; bases de données d'information de l'UPOV; documents TGP; évaluation de la distinction aux fins de la disjonction des caractères; efficacité des plans en blocs incomplets dans les essais DHS sur les graminées; modèles linéaires généralisés (méthode de la régression logistique); sélection du nombre optimal de plantes aux fins de l'analyse COY; méthode COYU; analyse d'images du panais; niveaux de probabilité normalisés; calcul des tolérances relatives pour un certain nombre de plantes hors-type; logiciels pouvant faire l'objet d'échanges et documents du TWC; date et lieu de la prochaine session; programme futur.

*Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)*

45. M. Erik Schulte (Allemagne), président du TWF, présente le rapport ci-après.

46. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-cinquième session à Marquardt, près de Potsdam (Allemagne), du 19 au 23 septembre 2004, sous la présidence de M. Erik Schulte (Allemagne). M. Johann Habben, chef du Département des examens DHS au *Bundessortenamt*, a souhaité la bienvenue aux participants. Le rapport de la session figure dans le document TWF/35/11.

47. Ont assisté à la session 33 participants représentant 20 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur.

48. Le document TWF/35/2 relatif aux techniques moléculaires a été présenté au TWF, qui a recommandé un nouveau paragraphe de résumé et a proposé que le CAJ soit invité à examiner cette adjonction.

49. Le TWF a examiné un certain nombre de projets de documents TGP. En ce qui concerne le document TGP/4 Draft 1 intitulé “Gestion des collections de variétés”, il a recommandé d’éventuelles modifications du libellé. Il a également examiné le document TGP/9 Draft 1 intitulé “Examen de la distinction”, le document TGP/10.2 Draft 3 Rev. intitulé “Examen de l’homogénéité en fonction des particularités de la reproduction ou de la multiplication”, le document TGP/10.3.1 Draft 3 intitulé “Méthodes statistiques : analyse COYU”, le document TGP/10.3.2 Draft 3 intitulé “Méthodes statistiques : plantes hors-type”, le document TGP/13 Draft 2 intitulé “Conseils pour les nouveaux types et espèces”, le document TGP/14.2.1 Draft 3 intitulé “Termes botaniques : forme des plantes”, le document TGP/14.2.2 Draft 2 intitulé “Termes botaniques : types de poils”, le document TGP/14.2.3 Draft 2 intitulé “Termes botaniques : couleur” et le document TGP/7/1 intitulé “Élaboration des principes directeurs d’examen”.

50. Le TWF a pris connaissance des rapports des coordonnateurs des études types sur le pommier et le fraisier dans le cadre du projet d’examen de la publication des descriptions variétales. Dans le cas du pommier, le TWF a noté que le seul caractère qualitatif figurant dans les principes directeurs d’examen (arbre : type) a donné des résultats allant dans le même sens dans tous les services, bien que, toutefois, les résultats fournis par les autres caractères aient présenté différents degrés de variations pour la même variété. Il a en outre été noté que ces informations doivent aussi être envoyées à des experts en France aux fins d’une analyse au moyen du logiciel GAIA. En ce qui concerne le fraisier, le TWF a été informé que des listes de variétés fournies par plus de 10 services ont été reçues et qu’un échantillon approprié sur la base duquel des descriptions pourront être demandées sera sélectionné. Il a été décidé que, si nécessaire, un expert français participera à l’étude.

51. Le TWF a examiné le document TWF/35/3 intitulé “Bases de données d’information de l’UPOV”, le document TWF/35/5 intitulé “Classes de dénominations variétales”, le document TWO/37/7-TWF/35/7 intitulé “Critères de détermination des plantes hors-type” présenté par le président du TWO, ainsi que le document TWF/35/8 intitulé “Définition de la maturité du fruit”.

52. Le TWF a achevé l’élaboration des principes directeurs d’examen pour le pommier (révision) et l’abricotier (révision) en vue de leur présentation au TC. Il a prévu de poursuivre l’examen des principes directeurs d’examen pour 19 espèces au total. Il a également envisagé de commencer à sa trente-septième session l’examen du projet de principes directeurs d’examen pour le pistachier (*Pistacia vera* L.), et le grenadier (*Punica granatum* L.).

53. Le TWF a décidé de recommander au TC qu’il propose au Conseil d’élire M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique) prochain président du TWF.

54. À l’invitation de l’expert du Japon, le TWF est convenu de tenir sa trente-sixième session au Japon du 5 au 9 septembre 2005.

55. Le TWF a prévu d’examiner ou de réexaminer les questions ci-après à sa trente-sixième session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentés par des membres et des observateurs; rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV; évolution dans le domaine des techniques moléculaires; projet d’examen de la publication des descriptions variétales; examen des bases de données d’information de l’UPOV; critères de détermination des plantes hors-type; documents TGP; et examen des projets de principes directeurs d’examen et recommandations y relatives.

*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers(TWO)*

56. M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TWO, a présenté le rapport ci-après.

57. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-septième session à Hanovre (Allemagne) du 12 au 16 juillet 2004, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). M. Udo von Kröcher, président du *Bundessortenamt*, a souhaité, au nom du *Bundessortenamt* de l'Allemagne, la bienvenue aux participants. Le rapport de la réunion figure dans le document TWO/37/12.

58. Ont assisté à la réunion 34 participants représentant 16 membres de l'Union et trois organisations ayant le statut d'observateur. Le TWO a noté que l'atelier préparatoire tenu dans l'après-midi du 11 juillet 2004, avant la session du TWO, a réuni 11 participants représentant cinq membres de l'Union.

59. Le TWO a examiné le document TWO/37/2 portant sur l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS. Le TWO a approuvé la recommandation du TC selon laquelle l'annexe du document TWO/37/2 résume parfaitement la position actuelle de l'UPOV, ainsi que l'amélioration d'ordre rédactionnel proposée par le TWA. Il a noté que le sous-groupe *ad hoc* pour le rosier ne s'est pas réuni depuis la trente-sixième session du TWO. Il a exprimé l'espoir qu'une réunion se tiendra lorsqu'un nombre suffisant de documents de travail aura été rassemblé.

60. Un certain nombre de projets de documents TGP ont été examinés. Le TWO s'est penché en particulier sur le document TGP/4 Draft 1 intitulé "Gestion des collections de variétés", le document TGP/9 Draft 1 intitulé "Examen de la distinction", le document TGP/13 Draft 1 intitulé "Conseils pour les nouveaux types et espèces" et le document TGP/14.2.3 Draft 1 intitulé "Termes botaniques : couleur".

61. Le Bureau a présenté un rapport verbal indiquant que la vérification des codes UPOV est en bonne voie et que la vérification par les services utilisateurs compétents sera effectuée au moyen de la liste figurant dans l'annexe III du document TWO/37/3. Le TWO a décidé que toutes les observations relatives aux codes UPOV devaient être envoyées au Bureau pour le mois d'octobre 2004.

62. Les documents TWO/37/8 et TWO/37/10 ont servi de base aux délibérations sur le projet d'examen de la publication des descriptions variétales. Mme Andrea Menne (Allemagne) a indiqué que concernant l'étude type sur le pétunia (TWO/37/8), les niveaux d'expression des différentes variétés sont très uniformes, mais qu'il ne sera toutefois pas possible d'obtenir d'autres descriptions de variétés et de poursuivre l'étude, parce que les principes directeurs d'examen pour le pétunia établis par l'UPOV n'ont été adoptés qu'en 2003. Le coordonnateur de l'étude type sur l'alstroemère, M. Joost Barendrecht (Pays-Bas), a déclaré qu'il espère recevoir d'autres descriptions de la part d'au moins un pays. L'utilisation de photographies dans le cadre de ces descriptions permettrait d'obtenir des informations supplémentaires. Il a observé qu'il existe un degré élevé de variation entre les caractères quantitatifs, ainsi qu'entre certains caractères qualitatifs, ce qui rend nécessaire une recherche plus poussée. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer la variation observée. L'information sera également utilisée dans le cadre de l'examen en cours par le TWO des principes directeurs d'examen.

63. Le TWO a examiné le document TWO/37/5 intitulé “Classes de dénominations variétales” et a décidé que, en général, il convient de supprimer les classes relatives aux familles afin de pouvoir appliquer la règle générale. Dans certains cas, il a estimé qu’il peut être judicieux de regrouper les genres dans une classe unique, comme pour *Chrysanthemum* et *Ajania*, et *Petunia* et *Calibrachoa*. Dans d’autres cas, les principes directeurs d’examen pourraient contenir plusieurs genres. Le TWO est convenu que les recommandations de l’ICNCP doivent aussi être consultées concernant les autres classes éventuelles.

64. Le président a présenté le document TWO/37/7 portant sur les critères de détermination des plantes hors-type. À la suite de l’examen du document, il a été convenu que l’enquête préliminaire a permis de constater des divergences d’opinion quant à la détermination des plantes hors-type. Des renseignements seront fournis à titre d’exemples par des experts de la France (lavande vraie), de l’Allemagne (pélargonium des fleuristes) et de la Nouvelle-Zélande (hebe, phormium) avant la prochaine session. Le président élaborera alors un nouveau document sur la base de ces exemples et d’autres informations contenues dans les documents TWO/37/7, TWO/36/5 et d’autres documents pertinents. L’objectif visé est de donner davantage d’indications sur la détermination des plantes hors-type susceptibles d’être incorporées dans le document TGP/10 intitulé “Examen de l’homogénéité”. Le TWO est convenu qu’il ne serait pas judicieux d’envisager l’élaboration de critères d’homogénéité différents pour les variétés panachées.

65. Le TWO a décidé de présenter au TC les projets de principes directeurs d’examen pour l’anthémis, l’antirrhinum, le brachyscome et le chamelaucium. Les délibérations se sont poursuivies sur huit autres principes directeurs d’examen, portant notamment sur quatre révisions et quatre nouveaux principes directeurs d’examen.

66. Le TWO est convenu de recommander au TC qu’il propose au Conseil d’élire Mme Sandy Marshall (Canada) prochaine présidente du TWO.

67. À l’invitation de l’expert de la République de Corée, le TWO a décidé de tenir sa trente-huitième session à Séoul du 12 au 16 septembre 2005.

68. Le TWO a prévu d’examiner ou de réexaminer les questions ci-après à sa trente-huitième session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentés par des membres et des observateurs; rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV; rapports sur les techniques moléculaires; publication des descriptions variétales; bases de données d’information de l’UPOV; classes de dénominations variétales; critères de détermination des plantes hors-type; présence de phytoplasme dans le poinsettia; documents TGP; et examen des projets de principes directeurs d’examen et recommandations y relatives.

*Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)*

69. M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du TWV, a présenté le rapport ci-après.

70. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-huitième session à Séoul (République de Corée) du 7 au 11 juin 2004, sous la présidence de M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas). Le rapport détaillé de la session figure dans le document TWV/38/9.

71. Ont assisté à la session 29 experts représentant 12 États membres et trois organisations ayant le statut d'observateur. Le TWV a noté que l'atelier préparatoire a réuni 15 participants.

72. Aucune réunion des sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées n'a eu lieu. Il a été décidé de dissoudre le sous-groupe sur le champignon, aucune évolution future n'étant prévue. Il sera rendu compte à une prochaine session des nouveaux éléments concernant la tomate.

73. Au cours de la session, les projets de documents TGP ci-après ont été examinés. En ce qui concerne le document TGP/9 intitulé "Examen de la distinction", l'utilisation éventuelle du logiciel GAIA a été étudiée. Lors de l'examen du document TGP/10 intitulé "Examen de l'homogénéité", il a été proposé d'envisager la combinaison de l'évaluation sur la base du nombre de plantes hors-type avec celle fondée sur l'homogénéité relative. Par ailleurs, il a été noté que la notion d'homogénéité relative appliquée aux espèces pour lesquelles il n'existe que peu de demandes pourrait poser des problèmes si les premières variétés utilisées sont très homogènes. Des observations supplémentaires ont été ultérieurement reçues par correspondance.

74. Le TWV a pris note de l'état d'avancement des travaux de mise au point de la base de données GENIE et a fait des recommandations en ce qui concerne les codes UPOV pour les variétés de plantes potagères.

75. Les premiers résultats de la publication des descriptions variétales concernant les études types sur le chou chinois et la laitue ont été examinés.

76. Le TWV a pris note des faits nouveaux intervenus au sein du WG-VD en ce qui concerne les recommandations sur les dénominations variétales et a formulé des observations sur les classes comportant des plantes potagères.

77. Le TWV a décidé de transmettre les projets de principes directeurs d'examen pour le ginseng, le pois chiche (révision), le haricot (révision), la chicorée industrielle (révision), le persil (révision), le poivrier (révision) et le melon (révision) au TC. Toutefois, certaines questions soulevées dans le projet de principes directeurs d'examen pour le melon n'ont pas été réglées à temps pour permettre leur examen par le TC à sa quarante et unième session. Le TWV est convenu de réexaminer à sa trente-neuvième session les projets de principes directeurs d'examen pour le coqueret, le romarin et le pois. Il a également décidé de commencer l'examen des principes directeurs d'examen pour le brocoli (révision partielle), la doucette (révision), le concombre, cornichon (révision), la laitue (révision partielle concernant la résistance à *Bremia*), la menthe, la roquette et la courge musquée. Il a été convenu que le maïs sucré fera l'objet d'un examen en collaboration avec le TWA.

78. Le TWV a décidé de recommander au TC qu'il propose au Conseil d'élire M. Niall Green (Royaume-Uni) prochain président du TWV.

79. À l'invitation de l'expert de la Slovaquie, le TWV est convenu de tenir sa trente-neuvième session à Nitra (Slovaquie) du 6 au 10 juin 2005.

80. Le TWV a prévu d'examiner ou de réexaminer les questions ci-après à sa trente-neuvième session : rapports succincts sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des

descriptions variétales; examen des bases de données d'information de l'UPOV; documents TGP; examen des projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session; et programme futur.

*Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)*

81. Le TC a noté qu'aucune réunion du BMT n'a été tenue en 2004.

*Sous-groupe des plantes cultivées pour la pomme de terre*

82. Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du sous-groupe des plantes cultivées pour la pomme de terre, présente le rapport ci-après.

83. Le sous-groupe des plantes cultivées pour la pomme de terre a tenu sa première session à Poznań (Pologne) le 28 juin 2004, parallèlement aux sessions du TWA et des sous-groupes respectifs pour le blé et pour la canne à sucre.

84. Le sous-groupe a souscrit aux propositions relatives aux "directives BMT" présentées par le sous-groupe des plantes cultivées pour le blé, qui s'est réuni juste avant la session. Il a également pris note des éléments nouveaux présentés dans cinq documents par les experts de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Des questions fondamentales ont été soulevées, notamment : a) l'importance et l'efficacité potentielle des techniques moléculaires pour l'identification des variétés; b) les avantages tirés des travaux sur des questions sans rapport avec la distinction, l'homogénéité et la stabilité aux fins de la prise en considération des techniques moléculaires dans des domaines présentant un intérêt pour l'examen DHS; et c) l'harmonisation des méthodes et l'échange de données.

85. Le sous-groupe a estimé qu'il conviendrait que le TC, le CAJ et le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT donnent des orientations quant à la manière dont des techniques particulières pourraient être utilisées aux fins de l'identification des variétés, lorsque ces techniques diffèrent des méthodes utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité.

86. Par ailleurs, le sous-groupe est convenu que les travaux doivent être poursuivis aux fins de l'amélioration et de l'harmonisation des méthodes utilisées et de l'élaboration de bases de données.

*Sous-groupe des plantes cultivées pour la canne à sucre*

87. M. Luis Salaices (Espagne), président du sous-groupe des plantes cultivées pour la canne à sucre, a présenté le rapport ci-après.

88. Le sous-groupe des plantes cultivées pour la canne à sucre a tenu sa deuxième session à Poznań (Pologne), dans l'après-midi du 28 juin 2004, après les sessions des sous-groupes respectifs pour le blé et pour la pomme de terre. La réunion a été présidée par M. Luis Salaices (Espagne), et 54 experts représentant 24 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur y ont participé. Le sous-groupe des plantes cultivées pour la canne à sucre a souscrit aux propositions présentées par le sous-groupe des plantes cultivées pour le blé (tous les participants ayant assisté aux deux réunions) concernant l'élaboration des directives BMT (proj.2). Il a été noté que les éléments nouveaux présentés

dans le document BMT-TWA/Sugarcane/2/2 intitulé “Draft Guidelines for Harmonizing Protocols on the Development of Molecular Markers for Use in DUS Testing with a Specific Emphasis on Sugarcane” ont déjà été pris en considération dans les directives BMT (proj.2) et que, comme il ressort du document BMT-TWA/Sugarcane/2/3 intitulé “Progress report on the Crop Subgroup for Sugarcane”, les travaux relatifs à l’élaboration de directives BMT concernant plus précisément la canne à sucre se poursuivront et de nouveaux résultats et éléments d’information découlant d’un test d’étalonnage de stations d’essai devraient être obtenus en 2005.

*Sous-groupe des plantes cultivées pour le blé*

89. En l’absence du président du sous-groupe des plantes cultivées pour le blé, M. Luis Salaices (Espagne), président du TWA, présente le rapport ci-après :

90. Le sous-groupe des plantes cultivées pour le blé a tenu sa deuxième session à Poznań (Pologne) l’après-midi du 28 juin 2004. Cette session a été présidée par M. Robert J. Cooke (Royaume-Uni). Soixante-neuf participants de 28 membres de l’Union, un non-membre et deux organisations ayant le statut d’observateur ont participé à la réunion. Un rapport a été présenté sur les recherches effectuées au Royaume-Uni concernant la possibilité d’une option 2 sur la base du logiciel PREDIP mis au point par les experts de la France. Le document contenant les directives du BMT (proj.2) a été examiné. Le sous-groupe des plantes cultivées pour le blé a considéré que ce document devrait être remanié par un ou plusieurs experts dotés de connaissances et d’une expérience suffisantes dans l’utilisation des techniques moléculaires. Sur cette base, il est convenu que M. Cooke se chargerait de remanier le texte, avec le concours de Mme Françoise Blouet (France), en ce qui concerne la section 5, intitulée “Fabrication de la base de données”, pour les techniques moléculaires.

\*91. Le TC prend note du fait que le mandat des présidents des groupes de travail techniques (TWP) et du BMT arrivera à échéance lors de la session ordinaire du Conseil qui se tiendra en 2005. Conformément à la suggestion des TWP, le TC propose au Conseil d’élire, à sa trente-neuvième session qui se tiendra le 27 octobre 2005, les présidentes et présidents suivants pour la période 2006-2008 :

TWA : Mme Beate Rücker (Allemagne)  
TWC : Mme Sally Watson (Royaume-Uni)  
TWF : M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique)  
TWO : Mlle Sandy Marshall (Canada)  
TWV : M. Niall Green (Royaume-Uni).

\*92. Sur proposition du délégué de la France, le TC convient de proposer d’élire M. Henk Bonthuis (Pays-Bas) président du BMT pour la période 2006-2008.

Documents TGP

\*93. Le TC examine l’état d’avancement des documents TGP sur la base du document TC/41/5.

I. *Documents TGP à approuver*

\*94. Le TC note que les documents TGP adoptés seront publiés dans une section spéciale de la partie du site Web de l'UPOV accessible à tous. Il est également informé que le document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen" figurera désormais dans cette section.

95. Le TC convient de l'approche suivante concernant les documents TGP soumis pour approbation :

*TGP/0 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents"*

96. Le TC approuve le document TGP/0/1 intitulé "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents".

*TGP/2 "Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV"*

97. Le TC approuve le document TGP/2/1 intitulé "Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV".

*TGP/3 "Variétés notoirement connues"*

\*98. En ce qui concerne le document TGP/3/1 Draft 2 "Variétés notoirement connues", le TC note que bien que ce document ait été adopté par le Conseil, le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) s'est demandé si le document n'allait pas au-delà de ce que prévoit l'Introduction générale, en ce qui concerne les indications pratiques relatives aux variétés notoirement connues. Le TC convient qu'il sera plus judicieux d'essayer d'élaborer un document plus pratique et exhaustif sur le sujet des variétés notoirement connues, en collaboration avec le CAJ.

*TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS"*

99. Le représentant de la Fédération internationale des semences (ISF) souligne l'importance de la coopération entre les services dans l'examen DHS et indique que son rôle s'accroîtra à l'avenir, notamment en raison de l'exigence figurant dans l'Acte de 1991 de la Convention UPOV selon laquelle une protection doit être offerte à l'égard de tous les genres et espèces végétaux. Il confirme l'avis de l'ISF selon lequel, lorsqu'un examen DHS a été effectué par un service, le rapport établi à l'issue de cet examen devrait être mis à la disposition des services des autres membres de l'Union sans autre coût que celui requis pour couvrir les frais administratifs.

\*100. Le TC indique que les textes des sections 1 à 7 du TGP/5 figurent dans la publication UPOV n° 644(F) intitulée "Textes et documents importants". Il relève que certains de ces textes ont été adoptés il y a plusieurs années et qu'il sera bon de les actualiser. Toutefois, il reconnaît que ces textes représentent la position adoptée par l'UPOV et note aussi que la publication n° 644(F) de l'UPOV n'est plus disponible et que nombreux sont les nouveaux membres de l'Union qui ne peuvent pas consulter facilement ces textes. Par conséquent, il approuve les sections 1 à 7 mais convient, par ailleurs, d'arrêter un calendrier de travaux d'actualisation de ces sections, établi selon un ordre de priorité, en collaboration

avec le CAJ et le Conseil selon que de besoin. Le Bureau décide de mettre au point une proposition qui sera examinée par le TC à sa quarante-deuxième session. S'agissant des éléments qu'il conviendrait d'examiner lors de la révision de ces textes, les observations ci-après sont formulées :

a) élaborer des dispositions adéquates applicables aux variétés génétiquement modifiées dans les sections correspondantes,

b) dans la section 1 "Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés" :

i) revoir l'article 6 pour ce qui est de la possibilité de faire figurer la conservation de collections de référence dans l'accord principal plutôt que de laisser aux services le soin de régler cette question par correspondance;

ii) revoir l'article 7 pour ce qui est du montant de 350 francs suisses;

c) dans la section 5 "Demande UPOV de résultats d'examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d'examen" : envisager de modifier le libellé des paragraphes 5 et 6 de la "Réponse à la demande UPOV de résultats d'examen" afin de prévoir la possibilité d'envoyer la facture directement aux obtenteurs.

\* 101. Le TC approuve le document TGP/5 sur la base de la modification ci-après apportée au paragraphe 4 de la section 10/1 Draft 2 :

"4. Le tableau ci-après a été élaboré aux fins de la notification des caractères supplémentaires. Les caractères supplémentaires notifiés au Bureau de l'Union seront publiés dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV nécessitant un mot de passe ([http://www.upov.int/restrict/fr/index\\_drafters\\_kit.htm](http://www.upov.int/restrict/fr/index_drafters_kit.htm))."

et étant entendu que :

a) la date de soumission des caractères additionnels figurera dans le tableau;

b) l'état des caractères additionnels sera précisé sur le site Web de l'UPOV; et

c) la notification des caractères supplémentaires parue sur le site Web de l'UPOV sera réexaminée après trois ans de fonctionnement.

*TGP/6 "Arrangements en vue de l'examen DHS"*

\* 102. Le TC convient d'adopter le document TGP/6 "Arrangements en vue de l'examen DHS" sur la base du document TGP/6 sections 1-3 Draft 2, sous réserve d'améliorations apportées aux versions française, allemande et espagnole, qui seront notifiées au Bureau par les membres du comité de rédaction.

*TGP/12 "Caractères spéciaux" : Section 2 – Composés chimiques : électrophorèse des protéines*

\* 103. Le TC décide que le TGP/12 section 2 "Composés chimiques : électrophorèse des protéines" ne doit pas encore être adopté et doit être présenté pour adoption en même temps que les autres sections du TGP/12 le moment venu.

II. Documents TGP à examiner seulement

TGP/4 “[Constitution et] gestion des collections de variétés”

\*104. Le TC adopte le texte du document TGP/4/1 Draft 3, sous réserve des modifications suivantes :

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
3.1.2.1.1	inclure des informations sur le matériel végétal de variétés qui font l’objet d’une demande de protection ou d’un enregistrement officiel
3.1.2.2.2	mentionner l’utilisation des descriptions aux fins de vérification de variétés à multiplication végétative, lorsqu’il n’existe pas d’ancien matériel
3.1.2.5.2	préciser qu’il importe de formuler des observations au même stade physiologique pour les espèces pérennes, en particulier les arbres, lorsqu’il se peut que les végétaux n’aient pas le même âge.

\*105. Le TC convient que le document TGP/4/1 Draft 3, tel que modifié ci-dessus, doit être transmis aux TWP à leurs sessions de 2005, étant donné qu’il correspond à la situation acceptée au sein du TC.

TGP/9 “Examen de la distinction”

\*106. Le TC approuve les modifications ci-après du document TGP/9/1 Draft 3 :

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
Général	la délégation de l’Australie doit fournir des propositions relatives à des aspects de forme mineurs
2.4	supprimer la sous-section intitulée “Formule parentale des variétés hybrides” de la section 2 et l’intégrer dans la section 4.3.3 ou 5.4
2.4.3.2	mettre la première phrase au début de la section
2.4.3.6	supprimer
3.3.1	préciser que l’un des objectifs premiers de la conduite d’essais dans plusieurs sites est d’accélérer la procédure d’examen
3.5.3.1	reformuler pour éviter que l’on puisse en déduire qu’il n’est pas nécessaire que tous les caractères soient observés
4 & 5	modifier les titres afin de préciser le contenu de ces sections
4.4.3	ajouter la date à titre d’exemple supplémentaire

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
4.4.8	rédigier une seconde phrase relative aux cas où il y a répétition en termes de parcelle et d'emplacement, et aux cas où il n'y a pas répétition
4.6.1.2	indiquer qu'il importe de s'assurer que les hypothèses sont vérifiées avant d'utiliser des approches statistiques, comme la moyenne arithmétique, et faire dûment référence au TGP/8 "Utilisation de procédures statistiques dans le cadre de l'examen DHS"
5	réorganiser la structure de la section en fonction du type de caractère (QL, QN, PQ) et à l'intérieur de cette structure, organiser par observations visuelles/mesures, puis par plantes isolées/observations uniques d'un ensemble de plantes. En outre, mentionner la relation entre les différents types de données obtenues et les méthodes statistiques qui peuvent être utilisées conformément à la section du TGP/8 correspondante
6.4	mentionner des "avis d'experts" plutôt que des "groupes d'experts"
Annexes I et II	déplacer et incorporer au TGP/8 "Utilisation de procédures statistiques dans le cadre de l'examen DHS"

### III. TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen"

\* 107. Le TC décide que, pour les points où des propositions de mise à jour du document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen" sont acceptées par le TC, il convient de réviser le document TGP/7/1 et d'adopter une nouvelle version (TGP/7/2 dans un premier temps). Ces révisions apparaîtront également dans le modèle électronique et le dossier d'information du rédacteur.

### IV. Calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP

\* 108. Le TC approuve le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure dans l'annexe du document TC/41/5, avec la modification selon laquelle le TGP/12 section 2 "Composés chimiques : électrophorèse des protéines" doit être adopté en même temps que les autres sections du TGP/12 et la nécessité d'établir un nouveau projet de TGP/3 "Variétés notoirement connues".

### Bases de données d'information de l'UPOV

\* 109. Le TC assiste à une démonstration de la base de données GENIE effectuée par M. Carl Phillips, informaticien de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), chargé de la mise au point du logiciel. Le Bureau présente ensuite le document TC/41/6.

*Système de codes UPOV*

- \* 110. Le TC prend note du fait que les TWP pertinents seront invités à vérifier les modifications apportées aux codes dans GENIE et indiquées dans l'annexe II du document TC/41/6. Le TC note que le Bureau prévoit de mettre au point des critères d'orientation permettant d'identifier les services les mieux qualifiés pour vérifier les codes d'entrée UPOV et est informé que, pour ce faire, il sera probablement déterminé si le service a octroyé des titres de protection à des variétés et s'il a une expérience pratique de l'examen DHS pour les genres ou espèces concernés.
- \* 111. Le Bureau indique au TC que la base de données GENIE prévoit que des informations seront attribuées selon les différents types de variétés (variétés de porte-greffes, variétés ornementales, etc.) au sein d'un même code UPOV, comme cela est expliqué au paragraphe 13 du document TC/41/6.
- \* 112. Le TC approuve les propositions de codes UPOV relatives aux hybrides intergénériques et interspécifiques, présentées dans les paragraphes 7 à 10 du document TC/41/6, et les propositions de codes UPOV sur la base de groupes pour l'espèce *Beta vulgaris* et une partie de l'espèce *Brassica oleracea*, présentées au paragraphe 12 du document TC/41/6.
- \* 113. Le TC décide que les codes UPOV, assortis des noms botaniques et des noms communs correspondants, la classe de la dénomination variétale et les codes UPOV hybrides/parents liés, tels qu'ils figurent dans la base de données GENIE, doivent être publiés sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV. Ces informations seront publiées sous la même forme que dans les paragraphes 16 à 18 du document TC/41/6, de manière à en faciliter le téléchargement électronique aux fins d'utilisation par les collaborateurs de l'UPOV-ROM.
- \* 114. Le TC est informé que l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) met actuellement au point un outil d'automatisation de l'attribution des codes UPOV et accepte de partager cet outil avec le Bureau et les membres de l'Union. L'OCVV informe également le TC qu'il prévoit de lancer sa base de données centralisée sur les dénominations variétales en juillet 2005, sous réserve de l'accord de son conseil d'administration.
- \* 115. S'agissant de l'assistance qui risque d'être requise afin d'incorporer les codes UPOV lors de la communication de données pour l'UPOV-ROM, le Bureau décide de préciser aux membres de l'Union et aux autres collaborateurs de quelle manière les codes UPOV seront mis à disposition et comment les incorporer à leurs données.

*GENIE*

- \* 116. Le TC est informé que le prototype de niveau avancé GENIE en format Microsoft Access contient désormais tous les codes UPOV disponibles ainsi que les informations correspondantes ayant trait à l'état de la protection (voir le document C/38/6), à la coopération en matière d'examen (voir le document C/38/5), aux données d'expérience en matière d'examen DHS (voir le document TC/41/4) et à l'existence de principes directeurs d'examen de l'UPOV (voir le document TC/41/2). Le TC note que le prototype de niveau avancé GENIE, utilisé pour la démonstration, sera évalué au sein du Bureau de l'UPOV, afin de juger de son utilité compte tenu des demandes d'information reçues par le Bureau, avant qu'une décision soit prise en ce qui concerne la conception de la version consultable sur le Web.

\* 117. Le Bureau confirme que la base de données GENIE pourra être élargie pour inclure d'autres langues, en plus des langues de l'UPOV. Toutefois, il précise qu'il ne pourra pas s'engager concernant les ressources nécessaires pour une telle évolution.

*Base de données sur les variétés végétales*

\* 118. Le TC note qu'en ce qui concerne le programme d'amélioration de la base de données sur les variétés végétales, priorité est donnée aux améliorations qui pourront être apportées à la fois à l'UPOV-ROM et à la version conçue par le Web, à savoir :

a) incorporer les codes UPOV;

b) faciliter la préparation de données en vue de leur incorporation dans l'UPOV-ROM grâce à la mise au point d'une grille de présentation des données permettant d'introduire les informations sans qu'il soit nécessaire de recourir au format TAG. Le Bureau précise que dans le cadre de sa coopération avec l'OCVV, il prévoit de baser son tableau sur celui développé par l'OCVV pour transmettre les données vers la base de données centralisée de l'OCVV sur les dénominations variétales;

c) fournir une formation à l'utilisation de l'UPOV-ROM : des informations sur l'utilisation de cette base et sur la façon de préparer les données sont communiquées dans le cadre de l'atelier sur la gestion des données, qui est parfois organisé parallèlement aux sessions du TWC.

\* 119. Le TC est informé que le calendrier des travaux d'élaboration du prototype initial de la base de données sur les variétés végétales conçue pour le Web dépendra des ressources qui devront être consacrées aux trois priorités exposées ci-dessus. En particulier, le TC note que le niveau d'assistance dont auront besoin les collaborateurs aux fins de l'incorporation des codes UPOV sera déterminant dans la perspective du début des travaux relatifs à la version de la base de données consultable sur le Web. Le prototype de la base de données sur les variétés végétales conçue pour le Web, une fois mis au point, sera présenté en même temps que des propositions concernant les champs à inclure et les champs qui pourraient être considérés comme obligatoires, ainsi que l'a demandé le TC à sa quarantième session. La question de la fréquence des mises à jour de la version consultable sur le Web sera examinée au moment de la présentation du prototype, en même temps que celle de la création de liens vers des sites Web pertinents à des fins de vérification des dénominations variétales. Il est indiqué au TC que le Bureau étudiera la possibilité de développer une interface de recherche commune pour certaines bases de données pertinentes à des fins de recherche de dénominations variétales.

Techniques moléculaires

\* 120. Le TC examine le document TC/41/7.

*Situation de l'UPOV concernant l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS*

\* 121. Le TC décide que le texte de l'annexe du document TC/40/9 Add. ne doit pas être modifié.

*Directives du BMT*

\* 122. Le TC prend note du fait qu'un nouveau projet de directives relatives à la sélection de marqueurs moléculaires et à la construction d'une base de données (Directives du BMT) sera soumis à la neuvième session du BMT, qui se tiendra à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) du 21 au 23 juin 2005, et à la vingt-troisième session du TWC qui se tiendra à Ottawa (Canada) du 13 au 16 juin 2005. Il décide que, sur la base des commentaires reçus aux sessions du BMT et du TWC, un nouveau projet sera établi pour examen par le TC-EDC et par le TC à sa quarante-deuxième session en avril 2006.

123. S'agissant de la question de savoir si les documents intitulés "Situation de l'UPOV concernant l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS" et "Directives du BMT" pourraient, à condition d'être approuvés, constituer la base d'une nouvelle section du document TGP/12 intitulé "Caractères spéciaux" ou du document TGP/15 intitulé "Nouveaux types de caractères", le TC convient qu'il est impossible de parvenir à une conclusion à ce stade.

*Techniques moléculaires dans l'identification des variétés*

\* 124. Le TC décide que, dans les paragraphes 9 à 11 du document TC/41/7, il convient de remplacer le terme "caractérisation des variétés" par "identification des variétés".

*Sous-groupes sur les plantes cultivées*

\* 125. Conformément à la proposition du TWA, le TC décide de nommer M. Robert Cooke (Royaume-Uni) président du sous-groupe sur le blé.

\* 126. Le TC prend note du rapport du TWA selon lequel des laboratoires au Danemark et au Royaume-Uni travaillent sur des techniques moléculaires concernant le ray-grass. Le TC fait observer que le ray-grass, en tant que plante allogame, posera des problèmes spécifiques, mais prend note de la nécessité d'utiliser des instruments contribuant à la gestion des collections de référence et des possibilités offertes par l'option 2. Sur cette base, il approuve la création d'un sous-groupe sur le ray-grass, présidé par M. Michael Camlin (Royaume-Uni).

\* 127. Le TC décide que les sous-groupes ci-après se réuniront, sous réserve d'un nombre suffisant de documents à examiner, à une date et en un lieu qui seront proposés au TC par le groupe de travail technique concerné ou qui seront convenus conjointement par les présidents du TC, du groupe de travail technique concerné, des sous-groupes sur les plantes cultivées pertinents et du Bureau :

<i>Sous-groupe sur :</i>	<i>Président</i>	<i>TWP</i>
le maïs	Mme Beate Rücker (Allemagne)	TWA
le colza	Mme Françoise Blouet (France)	TWA
la pomme de terre	Mme Beate Rücker (Allemagne)	TWA
le rosier	M. Joost Barendrecht (Pays-Bas)	TWO
le ray-grass	M. Michael Camlin (Royaume-Uni)	TWA
le soja	M. Marcelo Labarta (Argentine)	TWA

<i>Sous-groupe sur :</i>	<i>Président</i>	<i>TWP</i>
la canne à sucre	M. Luis Salaices (Espagne)	TWA
la tomate	M. Richard Brand (France)	TWV
le blé	M. Robert Cooke (Royaume-Uni)	TWA

\* 128. Le TC décide que le sous-groupe ci-après doit être dissout :

<i>Sous-groupe sur :</i>	<i>Président</i>	<i>TWP</i>
le champignon	M. Nico van Marrewijk (Pays-Bas)	TWV

\* 129. Le TC prend note du fait que le président du TWC, le président du BMT et le Bureau ont envisagé que, dans l'ordre du jour des sessions du TWC et du BMT en 2005, il soit tenu davantage compte du fait que ces sessions se tiendront consécutivement au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Le TC note en particulier que les Directives du BMT seront examinées à ces deux sessions.

#### Dénominations variétales

\* 130. Le document TC/41/8 est présenté par le Bureau.

\* 131. Le TC examine les propositions faites par le groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations variétales (WG-VD) et le président du TWF concernant les classes de dénominations variétales telles qu'elles figurent à l'annexe II du document TC/41/8. Le président du TWF explique que les propositions I-D, I-E et I-F ne sont pas des propositions de classes, mais une proposition d'organisation de ces genres afin d'aider le TWF à élaborer des propositions de classes éventuelles au sein du genre concerné.

132. La délégation du Danemark propose de transférer le trifolium dans la classe 203 car les trèfles sont souvent inclus dans les mélanges contenant des genres qui figurent dans la classe 203.

133. La délégation de l'Australie appuie le principe selon lequel un genre doit constituer une classe. Elle fait observer que la méthode employée par l'UPOV doit permettre de tenir compte de l'occurrence d'hybrides. S'agissant des mélanges, elle indique que ceux-ci soulèvent de nombreuses possibilités, ce qui rend difficile la définition de classes sur cette base. Elle ajoute que le Code international de nomenclature pour les plantes cultivées (ICNCP) recommande que le nom du cultivar soit accompagné du nom du genre.

134. Le représentant de l'ISF informe le TC que ses membres ont approuvé les propositions concernant les classes 203 et 204 et ont estimé en particulier qu'il n'y a pas de risque de confusion entre les variétés de graminées et les variétés de légumineuses.

135. M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TWO, indique que le TWO a dû envisager un certain nombre de classes potentielles. Il rappelle que le TWO est favorable au principe selon lequel un genre doit donner lieu à une classe et considère que des classes exceptionnelles ne doivent être créées qu'en cas de besoin avéré, s'agissant par exemple de

tenir compte des hybrides intergénériques et de l'existence de principes directeurs d'examen portant sur plus d'un genre.

136. La délégation de l'Afrique du Sud exprime sa préoccupation quant à la suppression de la classe 27 pour les Proteaceae et suggère de reconsidérer soigneusement cette décision.

\*137. Le TC convient que les questions ci-après doivent être examinées par les TWP comme indiqué ci-dessous et que les observations formulées par ces groupes soient communiquées au CAJ pour examen à sa cinquante-deuxième session :

<i>TWP</i>	<i>À examiner</i>
TWF	Annexe II : partie I : propositions I-C; I-D; I-E; I-F
TWO	Annexe II : partie I : propositions I-A; I-B; Annexe II : partie II : propositions II-A; II-B; II-C; II-D; II-E; II-F; II-G

\*138. Le TC décide que le TWA examinera les classes qui font l'objet de l'annexe II du document TC/41/8. Il invite le TWF et le TWV à examiner les classes figurant à l'annexe IV du document TC/41/8 (groupe utilisé au Japon) et à déterminer si les propositions figurant à l'annexe II doivent être modifiées compte tenu de ces classes. Il décide que les observations formulées par les TWP doivent être communiquées au CAJ pour examen à sa cinquante-deuxième session.

\*139. En réponse aux préoccupations exprimées par la délégation de l'Afrique du Sud, le TC invite le TWO à examiner la proposition de suppression de la classe Proteaceae.

#### Publication des descriptions variétales

140. Le TC examine le document TC/41/9.

141. La délégation de la Nouvelle-Zélande fait observer que l'étude type sur le pétunia fait apparaître une bonne compatibilité entre les variétés pour la couleur de la fleur et que la variation concerne l'intensité de la couleur.

142. M. Baruch Bar-Tel (Israël), coordonnateur de l'étude type sur le fraisier, rend compte des progrès accomplis dans ce domaine. Aux fins de la publication des descriptions variétales, il propose d'utiliser les caractères de groupement ou les caractères du questionnaire technique, qui pourraient être incorporés dans la base de données sur les variétés végétales (UPOV-ROM).

143. Le représentant de l'ISF appuie les suggestions de M. Bar-Tel et explique que l'ISF aimerait que des descriptions simples soient publiées sur le site Web.

\*144. Le TC prend note des renseignements contenus dans le document TC/41/9. Il est noté que, dans la dernière phrase du paragraphe 37 de la version anglaise, le mot "*varieties*" doit être remplacé par "*characteristics*".

### Ateliers préparatoires

145. La délégation de la République de Corée informe le TC qu'elle a organisé un atelier technique national en marge de la trente-huitième session du TWV tenue à Séoul du 7 au 11 juin 2004. Cet atelier a réuni plus de 80 participants et s'est révélé très fructueux. La délégation exprime ses remerciements au Bureau et aux conférenciers au nom des obtenteurs et du Gouvernement de la République de Corée. Elle explique qu'elle envisage de tenir un nouvel atelier technique national en marge de la trente-huitième session du TWO prévue à Séoul du 12 au 16 septembre 2005, qui pourrait porter sur des thèmes tels que les méthodes statistiques et les méthodes moléculaires.

\* 146. Le TC prend note du rapport sur les ateliers préparatoires tenus en 2004 et approuve la proposition de programme pour 2005 qui figure dans le document TC/41/10.

### Principes directeurs d'examen

\* 147. Le TC adopte les principes directeurs d'examen suivants sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, les modifications de libellé proposées par le Comité de rédaction élargi TC-EDC, ainsi que les modifications suivantes :

a) annexe II du document TC/41/11 Prov. : TG/14/9(proj.5), 8.3 : remplacer "... 'Pink Lady' et 'Tenroy' sont des marques" par "... 'Pink Lady' et 'Royal Gala' sont des marques";

b) annexe II du document TC/41/11 Prov. : TG/GINSENG(proj.4) : car. 27 : passer de variétés "Mimaki, Kaishusan" indiquées à titre d'exemple du niveau d'expression 9 au niveau d'expression 1;

c) TG/12/9 : ajouter "Frijol" comme autre nom en espagnol.

Document n°	Anglais	Français	Allemand	Espagnol	Nom botanique
TG/6/5(proj.4)	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Alfalfa	Medicago sativa L., M. x varia Martyn
TG/12/9(proj.2)	French Bean	Haricot	Gartenbohne	Judía común, Alubia	Phaseolus vulgaris L.
TG/14/9(proj.5)	Apple (fruit varieties)	Pommier (var. fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (var. frutales)	Malus Mill.
TG/70/4(proj.5)	Apricot	Abricotier	Aprikose, Marille	Albaricoquero, Damasco	Prunus armeniaca L., Armeniaca vulgaris Lam.
TG/136/5(proj.3)	Parsley	Persil	Petersilie	Perejil	Petroselinum crispum (Mill.) Nyman ex A.W. Hill
TG/143/4(proj.2)	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Garbanzo	Cicer arietinum L.
TG/172/4(proj.2)	Industrial Chicory	Chicorée industrielle	Wurzelzichorie	Achicoria	Cichorium intybus L. partim
TG/186/1(proj.2)	Sugarcane	Canne à sucre	Zuckerrohr	Caña de azúcar	Saccharum L.
TG/ANTIR(proj.3)	Antirrhinum	Antirrhinum	Antirrhinum	Antirrhinum	Antirrhinum majus L.

Document n°	Anglais	Français	Allemand	Espagnol	Nom botanique
TG/ARGYR(proj.4)	Argyranthemum	Anthemis	Strauchmargerite	Argyranthemum	Argyranthemum frutescens (L.) Sch. Bip.
TG/BRACHY(proj.4)	Brachyscome	Brachyscome	Blaues Gänseblümchen, Brachyscome	Brachyscome	Brachyscome Cass.
TG/GINSENG(proj.4)	Ginseng	Ginseng	Ginseng	Ginseng	Panax ginseng C.A. Meyer
TG/WAXFL(proj.4)	Waxflower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.

148. Lors de l'adoption des principes directeurs d'examen pour la canne à sucre sur la base du document TG/186/1(proj.2), le TC note que ces principes directeurs d'examen ont été initialement adoptés en 2002, en attendant que l'expert principal fournisse des informations, et qu'ils ne sont donc pas pleinement conformes au document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

\* 149. Le TC-EDC fait savoir que les principes directeurs d'examen pour *Capsicumannuum* L. (document TG/76/8(proj.2)) contiennent des questions techniques qu'il n'a pas été possible de résoudre et recommande que le TC renvoie ces principes directeurs d'examen au TWV. Le TC approuve cette recommandation.

\* 150. La délégation de la République de Corée note que les principes directeurs d'examen pour le ginseng sont les premiers principes directeurs d'examen élaborés par la République de Corée qui sont adoptés. La délégation fait part de ses remerciements pour l'assistance qu'elle a reçue de la part des experts d'autres membres de l'Union dans le cadre du TWA et du TWV et de la part du Bureau.

\* 151. Le TC approuve les projets d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et la révision de certains existants, comme cela est indiqué à l'annexe II du document TC/41/2.

\* 152. Le TC prend note de l'état d'avancement des travaux d'élaboration des principes directeurs d'examen figurant à l'annexe III du document TC/41/2.

\* 153. Le TC approuve la proposition du Bureau de publier les versions Word des principes directeurs d'examen adoptés sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis

\* 154. Le TC examine le document TC/41/4.

\* 155. Le TC prend note du fait que, aux fins de vérification des informations qu'il communique pour l'élaboration du document TC/41/4, chaque service a reçu un extrait de la base de données GENIE concernant ses propres données uniquement, plutôt que la totalité du document TC/40/4. Cette approche a permis aux services de vérifier leurs données de façon plus complète et s'est traduit par une plus grande participation à la mise à jour des informations par rapport aux années précédentes. Il note que pour la première fois, ce document contient des données fournies par l'OCVV. Le Bureau décide de déterminer si un code à deux lettres plus adapté peut être utilisé pour l'OCVV dans l'avenir.

\*156. Le TC décide de supprimer les notes indiquant le type d'expérience et d'indiquer uniquement si un service est expérimenté en matière d'examen DHS. Il note qu'il sera ainsi plus aisé pour les services de tenir à jour cette liste, ce qui en renforcera l'exhaustivité et l'exactitude et, dans la pratique, ne réduira pas les informations fournies sur l'expérience pratique. Il convient que le titre du document doit être modifié pour devenir "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" et note que les renvois à ce document dans les documents TGP doivent être mis à jour en conséquence.

\*157. Le TC prend note du fait que le document TC/41/4 contient les renseignements tels qu'ils ont été reçus par le Bureau, mais que le Bureau prévoit de présenter en cascade les renseignements reçus pour que la base de données GENIE soit plus complète. Par exemple, si un service indique qu'il est expérimenté concernant un genre, cette expérience sera indiquée pour toutes les espèces au sein de ce genre qui figurent dans GENIE. Toutefois, dans ce cas, il sera indiqué que cette expérience est "dérivée" d'une expérience à un niveau supérieur.

\*158. Le TC convient que le Bureau doit élaborer une nouvelle liste de genres et espèces pour lesquels chaque service a une expérience une fois les notes individuelles supprimées et les expériences organisées en cascade, comme cela est présenté ci-dessus, et invite chaque service à vérifier cette nouvelle liste.

#### Programme pour la quarante-deuxième session

\*159. Le TC approuve le projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session qui se tiendra à Genève en 2006 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Publication des descriptions variétales
8. Bases de données d'information de l'UPOV
9. Techniques moléculaires
10. Ateliers préparatoires

11. Principes directeurs d'examen
12. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
13. Programme de la quarante-troisième session
14. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)
15. Clôture de la session.

*160. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /  
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États / in the alphabetical order of the French names of the States / in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten / por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROSAFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Joan SADIE (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate: Genetic Resources, Division Variety Control, Department of Agriculture, Private Bag X 5044, Stellenbosch 7599 (tel.: +27 21 809 1648 fax: +27 21 887 2264 e-mail: joans@nda.agric.za)

L.M. KHOZA, Agricultural Product Technician, Directorate: Genetic Resources, Division Variety Control, Department of Agriculture, Private Bag X 5044, Stellenbosch 7599 (tel.: +27 21 809 1730 fax: +27 21 8872264 e-mail: luvuyok@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Referatsleiterin DUS-Prüfung, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover (tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 563 362 e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

Uwe MEYER, Referatsleiter Informationstechnologie, Referat 111, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover (tel.: +49 511 9566 689 fax: +49 511 563 362 e-mail: uwe.meyer@bundessortenamt.de)

Erik SCHULTE, Referatsleiter Obst und Stauden, Prüfstelle Wurzen, Bundessortenamt, Torgauer Str. 100, 04808 Wurzen (tel.: +49 3425 90 40 24 fax: +49 3425 90 40 20 e-mail: erik.schulte@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Directora de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 302, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2430 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: cgiann@mecon.gov.ar)

Marcelo LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabar@mecon.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden, ACT 2606 (tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH

Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Sortenwesen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, 1220 Wien (tel.: +43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN / ASERBAIDSCHAN / AZERBAIYÁN

Asad Cannat MUSAYEV, Director General, Agrarian Science Centre, Hokumet evi, 370016 Baku (tel.: +994 12 493 1037 fax: +994 12 498 1395 e-mail: agri\_science.c@box.az)

Yakub Ismail GULIYEV, Head of Department, Agrarian Science Centre, U. Hajibayov, 40 Government House r. 815, 371016 Baku (tel.: +994 12 498 2114 fax: +994 12 498 1395 e-mail: yguliyev@agroagency.gov.az)

Elmar MAMMADOV, Third Secretary, Permanent Mission, 67, rue de Lausanne, 1202 Geneva, Switzerland (tel.: +41 22 9011815 fax: +41 22 9011844 e-mail: elmarmammadov@yahoo.com)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Ingénieur, Office de la propriété intellectuelle, North Gate III, 5ème étage, 16, blvd. du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (tel.: +32 2 2065158 fax: +32 2 2065750 e-mail: camille.vanslebrouck@mineco.fgov.be)

Michel GEREBTZOFF, Premier secrétaire, Mission permanente, 58, rue de Moillebeau, 1211 Genève, Suisse (tel.: +41 22 730 4008 fax: +41 22 734 5079 e-mail: geneva@diplobel.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Vera Lúcia DOS SANTOS MACHADO (Sra.), Jefe, División de Registro y Normas Técnicas, Servicio Nacional de Protección de Cultivares (SNPC), Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación, Esplanada dos Ministerios, Bloco D, Anexo A, Sala 249, 70043-900 Brasilia, D.F. (tel.: +55 61 218 2549 fax: +55 61 224 2842 e-mail: veramachado@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN

Panayot DIMITROV, Head, Chemistry, Biotechnology, Plant Varieties and Animal Breeds Department, Patent Office, 52B, Dr. G.M. Dimitrov. Blvd, 1040 Sofia (tel.: +359 2 9701466 fax: +359 2 8708325 e-mail: pdimitrov@bpo.bg)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Plant Production Division, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342 fax: +1 613 228 6629 e-mail: vsisson@inspection.gc.ca)

Alexandra MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342 fax: +1 613 228 6629 e-mail: smarshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE

Juan Carlos SILVA POBLETE, Director, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago (tel.: +56 2 345 1560 fax: +56 2 697 2179 e-mail: juancarlos.silva@sag.gob.cl)

Enzo CERDA, Jefe, Subdepartamento: Registro de Variedades, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago (tel.: +56 2 345 1565 fax: +56 2 697 2179 e-mail: enzo.cerda@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA

LI Yanmei (Mrs.), Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), P.O. Box 8020, 6, Xitucheng Road, Haidian District, Beijing 100088 (tel.: +86 10 6208 3488 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: liyanmei@sipo.gov.cn)

LIN Xiangming, Deputy Division Chief, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture, 11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026 (tel.: +86 10 6419 3069 fax: +86 10 6419 3029 e-mail: kjschqchg@agri.gov.cn)

HUANG Faji, Deputy Division Director, Office for the Protection of New Plant Varieties, State Forestry Administration, East Street 18, Hepingli, Dongcheng District, Beijing 100714 (tel.: +86 10 8423 9104 fax: +86 10 8423 8883 e-mail: huangfaji@cnpvp.net)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Piso 4, Bogotá D.F. (tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: obtentores.semillas@ica.gov.co)

Ricardo VELEZ BENEDETTI, Ministro Consejero, Misión Permanente, 17-19 chemin du Champ-d'Anier, 1209 Ginebra, Suiza (tel.: +41 22 7984554 fax: +41 22 7984555 e-mail: missioncol3@hotmail.com)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for Seeds and Seedlings, Vinkovačka cesta 63c, 31000 Osijek (tel.: +385 31 275 715  
fax: +385 31 275 701 e-mail: r.ore@zsr.hr)

Andreja MARTONJA-HITREC, Senior Advisor, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Ul. grada Vukovara 78, 10 000 Zagreb (tel.: +385 1 610 6632  
fax: +385 1 610 9202 e-mail: andreja.martonja@mps.hr)

Ivan DURKIĆ, Director, Institute for Seed and Seedlings, Vinkovačka cesta 63c, 31000 Osijek (tel.: +385 31 275 715 fax: +385 31 275 701 e-mail: I.durkic@zsr.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, Danish Institute of Agricultural Sciences, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Postbox 7, Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer (tel.: +45 58 16 0601 fax: +45 58 160606  
e-mail: gerhard.deneken@agrsci.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, 28014 Madrid (tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703  
e-mail: lsalaice@mapya.es)

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña km. 7,5, 28040 Madrid (tel.: +34 91 347 6963 fax: +34 91 347 4168 e-mail: prieto@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Control Department, Plant Production Inspectorate, Vabaduse sq. 4, 71020 Viljandi (tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650  
e-mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /  
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Karen M. HAUDA (Mrs.), Attorney-Advisor, Office of International Relations, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Mail Stop International Relations, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450 (tel.: +1 571 272 9300 ext. 29 fax: +1 571 273 0085  
e-mail: karen.hauda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, Science & Technology, 10301, Baltimore Avenue, Beltsville, MD 20705 - 2351 (tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /  
FEDERACIÓN DE RUSIA

Ilya GRIBKOV, Third Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Geneva 20,  
Switzerland (tel.: +41 22 733 1870 fax: +41 22 734 4044 e-mail: igribkov@hotmail.com)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina T. PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, KTTK Seed Testing Department,  
Plant Production Inspection Centre, P.O. Box 111, 32201 Loimaa (tel.: +358 2 7605 6247  
fax: +358 2 7605 6222 e-mail: kaarina.paavilainen@kttk.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des  
semences (GEVES), La Minière, 78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3580  
fax: +33 1 3083 3629 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Françoise BLOUET (Mme), Directeur de la coordination nationale du secteur Étude des  
Variétés, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière,  
78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3582 fax: +33 1 3083 3678  
e-mail: francoise.blouet@geves.fr)

Gilles BARRIER, Premier secrétaire, Mission permanente, 36, route de Pregny,  
1292 Chambésy, Suisse (tel.: +41 22 758 9111 fax: +41 22 758 9137  
e-mail: gilles.barrier@diplomate.gouv.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Károly NESZMÉLYI, Director-General, National Institute for Agricultural Quality Control  
(NIAQC), P.O. Box 3093, 1024 Budapest (tel.: +36 1 336 9100  
fax: +36 1 336 9096 e-mail: neszmelyik@ommi.hu)

József HARSÁNYI, Head, Department for Fruit and Grapevine, Variety Testing Division,  
National Institute for Agricultural Quality Control (NIAQC), P.O. Box 3093, 1024 Budapest  
(tel.: +36 1 336 9304 fax: +36 1 336 9309 e-mail: harsanyij@ommi.hu)

ISRAËL / ISRAEL

Michal SGAN-COHEN (Mrs.), Senior Deputy Legal Advisor and Registrar (Plant Breeders'  
Rights), Legal Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30,  
Beit-Dagan 50200 (tel.: +972 3 948 5499 fax: +972 3 948 5898  
e-mail: michalsc@moag.gov.il)

Baruch BAR-TEL, Examiner, The Volcani Center, Plant Breeders' Rights Testing Unit,  
P.O. Box 6, Beit-Dagan 50250 (tel.: +972 3 968 3669 fax: +972 3 968 3669  
e-mail: ilpbr-tu@int.gov.il)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification (ENSE), Via Ugo Bassi, 8, 20159 Milano (tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 e-mail: aff-gen@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Akira NAGATA, Director, Plant Variety Examination Office, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3581 0518 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: akira\_nagata@nm.maff.go.jp)

Satoshi YAMAHIRA, Official, Seed and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: satoshi\_yamahira@nm.maff.go.jp)

JORDANIE / JORDAN / JORDANIEN / JORDANIA

Rema MWAHHED (Mrs.), Registrar, New Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture, Q. Rania Alabdalah street, Amman (tel.: +962 6 568 6151 fax: +962 6 565 1786 e-mail: pvp@moa.gov.jo)

Hussan QUDAH, Attaché, Permanent Mission, 37-39, rue de Vermont, 1202 Geneva 20, Switzerland (tel.: +41 22 748 2020 fax: +41 22 748 2001 e-mail: mission.jordan@ties.itu.int)

KENYA / KENIA

Evans O. SIKINYI, Manager, Plant Variety Rights Office, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge Karen, Nairobi (tel.: +254 020 884545 fax: +254 020 882265 e-mail: kephis@nbnet.co.ke)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Sigita JUCIUVIENE (Mrs.), Deputy Director, Lithuanian State Plant Varieties Testing Center, Smelio 8, 10324 Vilnius (tel.: +370 5 234 3647 fax: +370 5 234 1862 e-mail: sigita.juciuviene@avtc.lt)

Rita KAZRAGIENE (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, 15, chemin Louis Dunant, 1202 Geneva, Switzerland (tel.: +41 22 748 2473 fax: +41 22 748 2477 e-mail: rita.kazragiene@lithuania-mission.ch)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México (tel.: +52 55 5384 2210 fax: +52 55 5390 1441 e-mail: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000 (tel.: +52 55 5384 2210 fax: +52 55 5390 1441 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, Moerveien, 12, 1430 Aas (tel.: +47 64 944400 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner of Fruit and Ornamental Varieties, New Zealand Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch 8001 (tel.: +64 3 962 6206 fax: +64 3 962 6202 e-mail: chris.barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY

José Arnaldo PAIVA AGÜERO, Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, e/Ruta Mcal. Estigarribia y Julia Miranda Cueto de Estigarribia, San Lorenzo (tel.: +595 21 582 201 fax: +595 21 584 645 e-mail: japaiva126@hotmail.com)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Kees VAN ETTEKOVEN, Manager, Varieties and Trials, Naktuinbouw, Sotaweg 22, Postbus 40, 2370 AA Roelofarendsveen (tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6363 e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

Henk BONTHUIS, Technical Expert, Board of Plant Breeders' Rights/Wageningen UR, Plant Research International (PRI), Postbox 16, 6700 AA Wageningen (tel.: +31 317 47 68 23 fax: +31 317 41 80 94 e-mail: henk.bonthuis@wur.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU),  
63-022 Slupia Wielka (tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558  
e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar  
Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka (tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558  
e-mail: j.borys@coboru.pl)

Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Mrs.), Head, National Listing and Plant Breeders' Rights  
Protection Office, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka  
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: a.rutkowska@coboru.pl)

PORTUGAL

Carlos PEREIRA GODINHO, Head, Plant Breeders Rights Office, National Center for  
Registration of Protected Varieties, General Direction for the Protection of Crops (DGPC),  
Edificio I da DGPC, Tapada da Ajuda, 1349-018 Lisboa (tel.: +351 213 613 257  
fax: +351 213 613 277 e-mail: cgodinho@dgpc.min-agricultura.pt)

José S. DE CALHEIROS DA GAMA, Legal Counsellor, Permanent Mission,  
Case postale 160, 1211 Geneva 7, Switzerland (tel.: +41 22 9180200 fax: +41 22 918 0228  
e-mail: mission.portugal@ties.itu.int)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /  
REPÚBLICA DE COREA

KIM Eung-Bon, Director, Plant Variety Protection Division, National Seed Management  
Office, 328 Jungangro, Managu, Anyang City, Kyunggi-do 430-016 (tel.: +82 31 467 0150  
fax: +82 31 467 0161 e-mail: ebkim@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Examination Officer, National Seed Management Office (NSMO), Ministry  
of Agriculture and Forestry, 328, Jungangro Mananku, Anyangsi, Anyang City,  
Kyunggi-do 430-016 (tel.: +82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0161  
e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

KIM Jong Jin, Counsellor, Permanent Mission, Case postale 42, 1211 Geneva, Switzerland  
(tel.: +41 22 748 0031 fax: +41 22 748 0003 e-mail: ruralpia@hanmail.net)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /  
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Natalia NADIOJCHINA (Mrs.), Chief Expert, Preliminary Examination Division, State  
Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1, Andrei Doga str., 2024 Chisinau  
(tel.: +373 22 493016 fax: +373 22 440119 e-mail: nadiojkina@agepi.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /  
REPÚBLICA CHECA

Daniel JUREČKA, Director, Plant Variety Testing Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 212 440 e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Jiří SOUČEK, Head, Department of Plant Variety Rights and DUS Tests, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Za opravnou 4, 150 06 Praha 5 - Motol (tel.: +420 257 211 755 fax: +420 257 211 752 e-mail: jiri.soucek@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 030044 Bucharest 3 (tel.: +40 21 315 5698 fax: +40 21 312 3819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela Rodica CIORA (Mrs.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, B-Dul Marasti, Sector 1, 011464 Bucharest (tel.: +40 21 223 1425 fax: +40 21 222 5605 e-mail: mihaela\_ciora@gmx.net)

Carmen STEFAN (Mrs.), Legal Advisor, Legal and International Cooperation Division, State Office for Inventions and Trademarks, 5, Ion Ghica Str., Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel.: +40 1 315 1966 fax: +40 1 312 3819 e-mail: office@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /  
REINO UNIDO

John AUSTIN, Technical Manager, Plant Variety Rights Office and Seeds Division, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), White House Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge (tel.: +44 1223 342 369 fax: +44 1223 342 386 e-mail: john.austin@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), Senior Officer, Central Control and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Stefánikova 88, 949 01 Nitra (tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bathorovab@stonline.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Gunnar KARLTORP, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna (tel.: +46 8 783 1260 fax: +46 8 833 170 e-mail: karltorp@svn.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Pierre Alex MIAUTON, Chef du Service - Semences et Plants, Agroscope RAC Changins,  
Case postale 254, 1260 Nyon (tel.: +41 22 363 4668 fax: +41 22 363 4690  
e-mail: pierre.miauton@rac.admin.ch)

Manuela BRAND (Frau), Leiterin Sortenschutz, Hauptabteilung Forschung und Beratung,  
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartment, Bundesamt für Landwirtschaft,  
Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern (tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634  
e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Mares HAMDI, Directeur général des affaires juridiques et foncières, Ministère de  
l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary,  
1002 Tunis (tel.: +216 71 842 317 fax: +216 71 784 419  
e-mail: mares.hamdi@iresa.agrinet.tn)

Kacem CHAMMAKHI, Chef, Service de l'évaluation, de l'homologation et de la protection  
des obtentions végétales, Ministère de l'Agriculture, de l'environnement et des ressources  
hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis (tel.: +216 71 786 833 fax: +216 71 800 419  
e-mail: chammakhi-kacem@yahoo.fr)

UKRAINE / UCRANIA

Sergiy TERESCHUK, Member of Parliament of Ukraine, Head of the Sub-Committee of  
Agricultural Policy and Land, 5, Hrushevskoho str., 01008 Kyiv (tel.: +380 44 255 2579)

Svitlana TKACHYK (Miss), Deputy Director, Ukrainian Institute for Plant Variety  
Examination, 15, Heneral Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 257 9933  
fax: +380 44 257 9963 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Oksana V. ZHMURKO (Mrs.), Head, Department of International Cooperation, Scientific and  
Informational Provision, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination,  
15, Heneral Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 257 9933 fax: +380 44 257 9963  
e-mail: zhmurko@sops.gov.ua)

II. OBSERVATEUR / OBSERVER / BEOBACHTER / OBSERVADOR

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Mohamed REDA ISMAIL, Head, Agriculture Services Sector, P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo

Essam Kamel ABOU-ZEID, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo (tel.: +20 2 572 0839 fax: +20 2 571 8562 e-mail: [casc@casc.gov.eg](mailto:casc@casc.gov.eg))

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo (tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 571 8562 e-mail: [gamal\\_attya@hotmail.com](mailto:gamal_attya@hotmail.com))

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /  
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE (FAO) /  
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO) /  
ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER  
VEREINTEN NATIONEN (FAO) /  
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA  
ALIMENTACIÓN (FAO)

Kakoli GHOSH (Mrs.), Agricultural Officer, Seed and Plant Genetic Resources Services, Plant Production and Protection Division, Agricultural Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy (tel.: +39 06 57054533 fax: +39 06 57056347 e-mail: [kakoli.ghosh@fao.org](mailto:kakoli.ghosh@fao.org))

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY /  
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Marcantonio VALVASSORI, Principal Administrator, Seed Propagating Material, Health and Consumer Protection Directorate-General, European Commission, 101, rue Froissart, Bureau F101 05-60, 1049 Bruxelles, Belgique (tel.: +32 2 295 6971 fax: +32 2 296 9399 e-mail: [marcantonio.valvassori@cec.eu.int](mailto:marcantonio.valvassori@cec.eu.int))

José M. ELENA, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 62141, 49021 Angers Cedex 02, France (tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: [elena@cpvo.eu.int](mailto:elena@cpvo.eu.int))

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 62141, 49021 Angers Cedex 02, France (tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: [theobald@cpvo.eu.int](mailto:theobald@cpvo.eu.int))

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) /  
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) /  
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI) /  
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI)

Wéré Régine GAZARO (Mme), Chef de Service des brevets et titres dérivés, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), B.P. 887, Yaoundé, Cameroun  
(tel.: +237 220 3911 fax: +237 220 5727 e-mail: wereregine@hotmail.com)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
(OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT  
(OECD) / ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND  
ENTWICKLUNG (OECD) / ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO  
ECONÓMICOS (OCDE)

Bertrand DAGALLIER, Administrator, Agricultural Codes and Schemes, Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), AGR/TM/CODES, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France (tel.: +33 1 45 24 18 78 fax: +33 1 44 30 61 17  
e-mail: bertrand.dagallier@oecd.org)

AGENCE EUROPÉENNE DES SEMENCES (ESA) / EUROPEAN SEED  
ASSOCIATION (ESA) / EUROPÄISCHER SAATGUTVERBAND (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA),  
23/15, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium (tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869  
e-mail: bertscholte@euroseeds.org)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES (ISF) / INTERNATIONAL SEED  
FEDERATION (ISF) / INTERNATIONALER SAATGUTVERBAND (ISF) /  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SEMILLAS (ISF)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland (tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421  
e-mail: isf@worldseed.org)

Marcel BRUINS, Manager Plant Variety Protection, Intellectual Resource Protection and Regulatory Affairs, SVS Holland, Seminis Vegetable Seeds, Nude 54D,  
6702 DN Wageningen, Netherlands (tel.: +31 317 450 218 fax: +31 317 450 217  
e-mail: marcel.bruins@seminis.com)

Huib GHIJSEN, IP Manager Germplasm Protection and Security, Bayer BioScience N.V.,  
Technologiepark 38, 9052 Gent, Belgium (tel.: +32 9 2430486 fax: +32 9 224 1923  
e-mail: huib.ghijssen@bayercropscience.com)

Barry GREENGRASS, Advisor, Quincy, 74270 Chilly, France (tel.: +33 4 50 22 93 92  
e-mail: barry\_greengrass@hotmail.com)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Groupe Limagrain Holding,  
Boîte postale 1, 63720 Chappes, France (tel.: +33 4 7363 4069 fax: +33 4 7364 6737  
e-mail: pierre.roger@limagrain.com)

IV. BUREAU / OFFICERS / VORSITZ / OFICINA

Julia BORYS (Ms.), Chairperson  
Françoise BLOUET (Ms.), Vice-Chairperson

V. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO /  
OFICINA DE LA OMPI

Carl PHILLIPS, Counsellor, Office of the Chief Information Officer, IT Division,  
World Intellectual Property Organization (WIPO)

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV /  
OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General  
Peter BUTTON, Technical Director  
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor  
Makoto TABATA, Senior Counsellor  
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/  
Annex II follows/  
Anlage II folgt/  
Sigue el Anexo II]

## ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS  
D'EXAMEN DE L'UPOV AVANT LEUR ADOPTION  
À LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE

<b>TG/6/5(proj.4)</b>	<b>Luzerne</b>
-----------------------	----------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/6/5(proj.3) et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC.

3.5.2	Transformer en nouvelle note (b) dans le chapitre 8.1, lié aux caractères 2, 3, 4, 10, 11, 12, 14, 15
Car. 3	Proposition de suppression de [MS] / [A] par l'expert principal. Supprimer (+) en conséquence
Car. 14, 15	L'expert principal propose de supprimer MS/A.
Car. 16	Indiquer (*) car caractère TQ
Ad. 3	Supprimer
Ad. 5	“MS/B” à libeller “MG/B” (voir le tableau des caractères) Libeller MG/B comme suit : “... à partir des observations sur les parcelles en ligne, on obtient une moyenne par variété”.
Ad. 16	Rédiger un premier paragraphe pour expliquer le mode d'observation de ce caractère et sa relation avec les autres caractères
Ad. 17 (5)	Remplacer “10 <sup>5</sup> ” par “10 <sup>6</sup> ”
Ad. 17 (6)	Libeller comme suit : “On contamine les plantes en les sectionnant à hauteur de 4 à 5 cm de la partie supérieure à l'aide de ciseaux préalablement trempés dans la suspension.”
Ad. 17 (8)	Remplacer “45 jours” par “30 jours”
Ad. 18 (2)	Libeller comme suit : “après 4,5 jours à 19°C, et 14 heures de photopériode de lumière du jour, la plantule ...”
Ad. 18 (3)	Libeller comme suit : “Les pots doivent être placés en chambre climatique à 19°C, photopériode de 12 heures (11-15 000 lux), à raison de 80% d'humidité.”
Ad. 19 tableau	Clarifier “Les chiffres évaluant la résistance correspondent au pourcentage de survivants.”
Ad. 20	Clarifier “Serre moyenne ou chambre de culture”
Ad. 21 tableau	Vérifier les fourchettes de résistance acceptables pour PA-1 Clarifier “Pour le calcul du pourcentage des plantes résistances, on retient le total des plantes notées de 1 à 3. Le pourcentage de plantes survivantes peut être plus élevé, mais peut inclure de nombreuses plantes présentant une résistance faible ou nulle” et insérer avant le tableau
Ad. 22 tableau	Clarifier “Pour le calcul du pourcentage de plantes résistantes, on retient le total des plantes notées 1 ou 2. Le pourcentage de plantes survivantes peut être plus élevé, mais peut inclure de nombreuses plantes présentant une résistance faible ou nulle” et insérer avant le tableau

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Car. 16	Ajouter VG/C (voir ad.16 avant le tableau)
---------	--

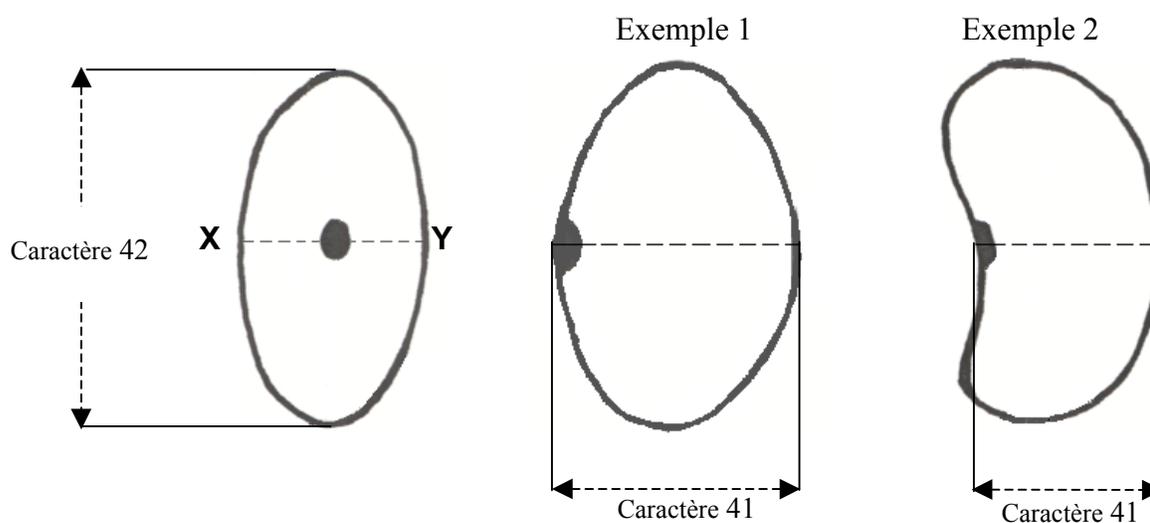
<b>TG/12/9(proj.2)</b>	<b>Haricot</b>
------------------------	----------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

4.2.2, 4.2.3	Regrouper pour libeller comme suit : “Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés de haricot nain, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 60 plantes, 2 plantes hors types sont tolérées. Dans le cas d'un échantillon de 150 plantes, 4 plantes hors type sont tolérées.”
Car. 4	Indiquer QL
Car. 5	Libeller comme suit : “...Plante : type”. Indiquer les niveaux d'expression comme suit : “non grimpant” (1); “grimpant” (2)
Car. 6	Indiquer les niveaux d'expression comme suit : petite (3); moyenne (5); grande (7)
Car. 7	Supprimer VS
Car. 8	Dans l'anglais, remplacer “rapid” par “fast”
Car. 12	Remplacer “quadrangulaire” par “losangique”
Car. 13	Libeller comme suit “Foliole terminale : longueur du sommet” avec les niveaux d'expression : courte (1); moyenne (2); longue (3), sous réserve de l'accord de l'expert principal s'agissant de l'utilisation des notes 1, 2, 3
Car. 14	Dans l'anglais, remplacer “location” par “position”. Indiquer les niveaux d'expression comme suit : “principalement dans le feuillage” (1); “intermédiaire” (2); “principalement au-dessus du feuillage” (3). Supprimer les exemples de variétés à rames (C)
Car. 15	Libeller comme suit : “... : taille des bractées florales”, ou transformer ce caractère en bractées florales
Car. 16	Donner un exemple de variété pour le niveau d'expression 2 ou supprimer ce niveau
Car. 20	Supprimer “au point maximal”
Car. 21	Libeller comme suit : “Gousse : épaisseur”. Remplacer “étroite” par “fine” et “large” par “épaisse”
Car. 22	Libeller comme suit : “Gousse : forme en section transversale”. Libeller le niveau d'expression 1 comme suit : “elliptique”; libeller le nouveau d'expression 2 comme suit : “ovale”
Car. 23	Libeller comme suit : “Gousse : rapport épaisseur / largeur”
Car. 24	Indiquer PQ
Car. 26	Libeller comme suit : “Gousse : présence d'une couleur secondaire”
Car. 27	Indiquer PQ. Libeller comme suit “Gousse : couleur secondaire”
Car. 29	Remplacer “sur” par “de”
Car. 35	Libeller le niveau d'expression 1 comme suit : “lisse ou légèrement rugueux”. Indiquer les notes 1, 2, 3
Car. 36	Supprimer la note (b) et ajouter la note (c)
Car. 37	Remplacer “MS” par “MG”
Car. 38	Libeller comme suit : “Grains : forme en section longitudinale”. Ajouter “(D)” après la variété “Polanka” indiquée à titre d'exemple

Car. 40	Libeller comme suit : “Grain : forme en section transversale”
Car. 44	Donner des exemples de variétés pour les niveaux d’expression 3 et 8
Car. 45	Supprimer “prédominant”. Donner des exemples de variétés pour les niveaux d’expression 1 à 4
Car. 48	Remplacer “VS” par “MG”
Car. 50	Libeller comme suit : “Type de résistance au virus de la mosaïque commune du haricot (BCMV)”, avec les niveaux d’expression suivants : niveau 1 : “développement de la mosaïque présent, développement du blackroot absent” niveau 2 : “développement de la mosaïque absent, développement du blackroot présent” niveau 3 : “développement de la mosaïque absent, développement du blackroot absent”
8.1 (c)	Libeller comme suit : “Gousse : ces observations doivent être effectuées au stade sec”
Ad. 7	Supprimer
Ad. 20, 21	Remplacer “W” et “TW” par l’expression en entier
Ad. 23	Remplacer “W” et “TW” par l’expression en entier
Ad. 31	Supprimer “R”
Ad. 32	Utiliser une ligne plus épaisse pour la zone où le style est exclu
Ad. 40, 41, 42	Modifier comme indiqué ci-après
Ad. 50	Remplacer “mois d’avril” par “printemps” et “au début du mois de juin” par “environ deux mois plus tard”
TQ 5.11	Séparer en deux caractères, numéroter 49.1 et 49.2
TQ 5.12	Séparer en deux caractères, numéroter 51.1 et 51.2
TQ 5	Ajouter les caractères 45 et 50

Ad. 40, 41, 42 : Grain : forme en section transversale (40), largeur en coupe transversale (41), longueur (42)



Caractère 40 : forme en section transversale (X-Y = section transversale)  
 Caractère 41 : largeur en coupe transversale  
 Caractère 42 : longueur

<b>TG/14/9(proj.5)</b>	<b>Pommier (variétés fruitières)</b>
------------------------	--------------------------------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/14/9(proj.4), qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC et qui ont été acceptées par correspondance par le TWF.

2.3	Ramener le nombre de rameaux à 5 pour les variétés résultant d'une hybridation et à 10 pour les variétés résultant d'une mutation
Car. 2	Ajouter un exemple de variété plus commune pour le niveau d'expression 2 (p.e. Golden Delicious) <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Ajouter "Golden Delicious" en variété indiquée à titre d'exemple pour le niveau d'expression 2</i>
Car. 3	Indiquer QN. Vérifier s'il y a des différences entre les niveaux d'expression colonnaire (car. 2), très dressé et dressé et modifier l'illustration en fonction. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>supprimer le niveau d'expression 1 (très dressé). Ajouter "Benoni" en variété indiquée à titre d'exemple pour "dressé"</i>
Car. 4	Vérifier s'il doit être indiqué QN. Ajouter une nouvelle note (e) (voir les commentaires à la section 8.1). Ajouter un exemple de variété plus commune pour le niveau d'expression 3. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Indiquer QN. Ajouter "Cortland" comme variété indiquée à titre d'exemple pour le niveau d'expression 3</i>
Car. 20	Libeller comme suit : "Fleur : diamètre avec les pétales étalés dans un plan horizontal"
Car. 21	Indiquer QN
Car. 23	Ajouter une nouvelle note (e) (voir les commentaires à la section 8.1). Supprimer (+)
Car. 24 et suivants	Mettre à jour "(e)" et libeller "(f)"
Car. 25, 26, 27	Supprimer "maximale" et ajouter (+) avec une illustration <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Illustration fournie (voir ad. 25 et ad. 26)</i>
Car. 28	Libeller le niveau d'expression 3 comme suit "cylindrique"; libeller le niveau d'expression 7 comme suit "cylindrique étranglé" Vérifier si le niveau d'expression 7 doit venir en premier (point le plus large à la base en premier) et si "Gloster" est un bon exemple pour le niveau d'expression 7 – "Gloster" peut être décrit comme ayant un niveau d'expression 1 (voir les commentaires sur l'Ad. 28). <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Changer la variété indiquée à titre d'exemple en 'Starkrimson D'</i>
Car. 35, 36, 39	Supprimer "de l'épiderme"
Car. 37	Supprimer "(si présente)"
Car. 55, 56	Supprimer la note (e)

8.1 (c)	Libeller comme suit : “ <u>Vigueur de l’arbre, limbe, pétiole</u> : les observations doivent être effectuées l’été lorsque l’arbre est en pleine croissance végétative. Les observations sur le limbe et le pétiole doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées prélevées sur le tiers médian de rameaux vigoureux de l’année sur le pourtour de l’arbre.”
8.1 nouveau après (d)	Ajouter une nouvelle note (e) : “ <u>Type de fructification, jeune fruit</u> : les observations doivent être effectuées 40 jours après la floraison.” L’ancienne note “(e)” devient note “(f)”
Ad. 4	Supprimer la phrase
Ad. 10	Supprimer la phrase
Ad. 23	Supprimer
Ad. 28	Modifier les dessins pour que les formes aient la même hauteur ou la même superficie. Améliorer le dessin pour le niveau d’expression 7 et le déplacer avant le niveau d’expression 1.
Ad. 28 (tableaux)	Libeller comme suit : “Des variétés supplémentaires indiquées à titre d’exemple ...” : pour les deux tableaux
Ad. 38	Faire figurer les car. 37 et 38 dans le titre. Modifier l’intitulé du tableau “Intensité” en “Fruit : intensité du lavis (car. 38)”
Ad. 56	Ajouter “(voir ad. 57)” à la fin de la phrase
Ad. 57	Supprimer “de fruit à pépins” du texte entre parenthèses
8.3	Examiner tous les “autres noms” du point de vue des prescriptions en matière de synonymes figurant dans le TGP/7 : GN 29.2, s’assurer en particulier que ce ne sont pas des marques. Remplacer “Autres noms” par “Synonymes” Envisager de réintroduire “Cripps Pink” (synonyme : Pink Lady – voir car. 37 niveau d’expression 2) et ajouter Tenroy (synonyme : Royal Gala). <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Les variétés “Pink Lady” et “Tenroy” sont des marques.</i> <i>Supprimer du tableau : Akane/Primrouge, Alkmene/Early Windsor, Delorina/Harmonie, Florina/Querina, Mountain Cove/Gingergold, Mutsu/Crispin, Pinova/Corail, Rafzubin/RubINETTE; et Wilton’s Jonaprince, Gala Must et Bonnin</i>
9.	Supprimer les parenthèses à la fin de Aeppli ..., 1983 et Toth, G.M., 2001; Morgan, ... et Nilsson, ...insérer une virgule entre la ville et le pays des éditeurs; Khanizadeh, ...ajouter “..., St.-Jean-sur-Richelieu, Quebec, CN” à la fin

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Page de garde	Changer “Malus Mill.” en “Malus domestica Borkh.”, sous réserve de l’accord de l’expert principal.
Car. 28	Changer “Starkrimson D” en “Starkrimson”
9.	Libeller Khanizadeh,... “..., St.-Jean-sur-Richelieu, Quebec, CA” au lieu de “Ottawa, CA”
TQ 5.3	Modifier conformément au tableau des caractères

TG/70/4(proj.5)	Abricotier
-----------------	------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/70/4(proj.4), qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC et qui ont été acceptées par correspondance par le TWF.

2.3	Indiquer 5 pour le nombre de rameaux Supprimer "suffisants pour produire 5 arbres"
3.5	Supprimer la dernière phrase "En particulier, ..." puisque cette information figure à la section 8.1 (d)
7. Général	Vérifier l'orthographe de la variété "Earle Orange" indiquée à titre d'exemple. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>L'orthographe est tirée de l'ouvrage "The Brooks and Olmo Register of Fruit and Nut varieties" (voir la bibliographie du TG/70/4(proj.4)). Ce livre est un ouvrage de référence dans le domaine de la pomologie.</i>
Car. 2	Indiquer QN. Vérifier s'il y a des différences entre les niveaux d'expression très dressé et dressé et modifier l'illustration en fonction. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Les niveaux d'expression très dressé (se rétrécissant vers le haut) et dressé sont différents. Niveaux d'expression inchangés. Caractère indiqué QN</i>
Car. 13	Indiquer QN
Car. 22	indiquer QL ou QN (et non PQ). L'expert principal doit vérifier si ces deux niveaux d'expression sont clairement différenciés. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Indiquer QL</i>
Car. 29, 30	Vérifier s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser les formes de la plus étroite à la plus large et en commençant par le point le plus large en dessous du milieu, c'est-à-dire triangulaire, ovale, oblongue, elliptique, ronde, aplatie, obovale, oblique losangique. Utiliser le même ordre de niveaux d'expression pour ces deux caractères. <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Modifier l'ordre des niveaux d'expression comme l'a proposé le Comité de rédaction élargi</i>
Car. 42	Libeller comme suit "Fruit : pilosité"
Car. 43, 44	Supprimer "de la peau"
Car. 43	Vérifier la pertinence de la variété "Moorpark" indiquée à titre d'exemple pour le niveau d'expression 1 <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Supprimer la variété "moorpark" indiquée à titre d'exemple</i> Vérifier la pertinence de la variété "Moniqui" indiquée à titre d'exemple pour le niveau d'expression 2 <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Supprimer la variété "Moniqui" indiquée à titre d'exemple</i>

Car. 45	Vérifier si ce caractère doit être libellé “Fruit : proportion du lavis”, comme dans les principes directeurs d’examen pour le pommier (TG/14/9(proj.4)), avec les niveaux d’expression “small” en anglais au lieu de “low” et, en français, “grande” au lieu de “forte” <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Acceptent les modifications proposées par le Comité de rédaction élargi</i>
Car. 48	Vérifier si ce caractère doit être libellé “Fruit : distribution du lavis”, comme dans les principes directeurs d’examen pour le pommier (TG/14/9(proj.4)) <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Acceptent la modification proposée par le Comité de rédaction élargi</i>
Car. 53	Vérifier la pertinence de la variété “Cafona” indiquée à titre d’exemple pour le niveau d’expression 5 <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Supprimer la variété “Cafona” indiquée à titre d’exemple</i>
Car. 54	Vérifier s’il ne serait pas plus judicieux d’organiser les formes de la plus étroite à la plus large et en partant du point le plus large en dessous du milieu, c’est-à-dire oval, oblong, elliptique, rond, oboval <i>Expert principal / président du TWF :</i> <i>Acceptent la modification proposée par le Comité de rédaction élargi</i>
Ad. 29, 30	Ajouter “(ne s’applique pas au caractère 30)” pour le niveau d’expression 8 (voir également les commentaires pour les caractères 29, 30 ci-dessus)
8.2 Tableau des synonymes	Intituler section 8.3. Vérifier l’orthographe de la variété “Earle Orange” indiquée à titre d’exemple et des synonymes. Présenter les synonymes de “Magyar kajsz” et “Pineapple” par ordre alphabétique

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Aucune

<b>TG/136/5(proj.3)</b>	<b>Persil</b>
-------------------------	---------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/136/5(proj.2) et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

1.	Supprimer “(persil à feuilles et persil à grosse racine)”
2.3	Supprimer “au moins” dans les deux cas
Car. 3, 6, 7, 9, 14-16	Remplacer “VS” par “VG”
Car. 7	Supprimer la partie soulignée
Car. 8	Envisager de relibeller les niveaux d’expression comme suit : faible (3), moyen (5), fort (7), et changer les notes en 1, 2, 3 ou 1, 3, 5 <i>Expert principal : relibeller les niveaux d’expression comme suit : faible (3); moyen (5); fort (7)</i>
Car. 9	Libeller comme suit “... : limbe : lobes réfléchies vers le haut”

Ad. 10 –18	Supprimer le renvoi aux “nœuds” dans la feuille. Modifier l’illustration pour montrer que la flèche correspondante est clairement orientée vers le point de ramification de la seconde paire de folioles. Envisager de déplacer l’illustration vers le chapitre 8.1, avec une note pour chaque caractère correspondant dans le tableau des caractères. <i>Expert : nouvelle illustration fournie</i>
9.	Supprimer “Petersilie im”
TQ 1.2	Supprimer “(persil à feuilles et persil à grosse racine)”

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC.

Aucune

<b>TG/143/4(proj.2)</b>	<b>Pois chiche</b>
-------------------------	--------------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC.

Car. 1	Déplacer après car. 3
Car. 2	Libeller comme suit : “Plante : port”. Indiquer QN
Car. 3	Libeller comme suit : “Plante : ramification”
Car. 3, 4	Fournir des informations sur le stade d’observation
Car. 8	Ajouter “(b)”, sous réserve de l’accord de l’expert principal
Car. 12	Indiquer QN. Supprimer la note (c)
Car. 14	Ajouter “(comme pour 13)” Fournir des exemples de variétés dans un tableau combiné avec le caractère 14 ou supprimer (*)
Car. 18	Remplacer “VG” par “MG”
Car. 19	Libeller comme suit “Époque de maturité du grain sec”
Ad. 12	Libeller comme suit : essentiellement une : pourcentage de gousses avec <u>au moins</u> 2 graines = < 10% une et deux : 10% < pourcentage de gousses avec <u>au moins</u> 2 graines = < 60% essentiellement deux : 60% < pourcentage de gousses avec <u>au moins</u> 2 graines
Ad. 16	Améliorer l’illustration pour clarifier les différences entre les niveaux d’expression

<b>TG/172/4(proj.2)</b>	<b>Chicorée industrielle</b>
-------------------------	------------------------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Car. 1	Supprimer le niveau d’expression 5
Car. 16	Libeller le niveau d’expression 3 comme suit : “modérément arrondi”
Car. 22	Ajouter (+)
8.1(b)	Déplacer “évaluation de la teneur en sucre total dans la semaine suivant la récolte des racines, etc.” vers l’explication pour le car. 17

Ad. 22	<p>Libeller comme suit :</p> <p>“Vérifier la présence de pollen sur l’étamine :</p> <p>a) s’il y a du pollen sur l’étamine, alors la stérilité mâle est absente;</p> <p>b) s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine, alors la stérilité mâle est présente.”</p>
--------	---

<b>TG/186/1(proj.2)</b>	<b>Canne à sucre</b>
-------------------------	----------------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

3.3.2	Libeller comme suit “Tous les caractères doivent être observés au regard de plantes âgées de 10 à 12 mois, pendant le premier cycle de végétation de la plante (de la mise en culture à la première récolte).”
3.5.3	Supprimer “et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des tiges de canne de l’essai”
5.3 (a)	Indiquer les groupes de couleur
6.5	Supprimer les renvois à QL, QN, PQ
Car. 7	Libeller comme suit : “...(de la base à la base de la dernière feuille dont l’ochréa est visible)”
Car. 50	Transformer la note “2” en “9”
Ad. 7	Supprimer “quantitatives” et supprimer “Nœud – de un à huit” etc. Dans l’anglais, libeller comme suit “TVD-leaf = top visible dewlap leaf = 1” En français, libeller comme suit “Dernière feuille dont l’ochréa est visible = un” Indiquer la hauteur sur le dessin
Ad. 8 à 17	Déplacer après Ad. 7
Ad. 31 à 43; 32 et 33	Modifier les illustrations de sorte que les groupes 57 et 60 de poils correspondent aux deux illustrations
Ad. 35 et 36	Libeller comme suit : “La largeur de la ligule est la distance entre le point d’attache à la jonction du limbe et de la gaine de la feuille et le bord supérieur de la ligule à la partie la plus large (centre de la ligule).” Déplacer après Ad. 32 et 33
TQ 5.4	Fournir les choix de groupes de couleur (comme pour 5.3 (caractères de groupement))

<b>TG/ANTIR(proj.3)</b>	<b>Antirrhinum</b>
-------------------------	--------------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/ANTIR(proj.2) et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Autres noms communs	Dans l’anglais, remplacer “Common snap dragon” par “Common snapdragon”
2.3	Supprimer “de préférence fournies en six lots”
2.3	Vérifier si le poids de semences serait un meilleur critère que le nombre

	<i>Expert principal : pas de modification (les semences peuvent être facilement dénombrées)</i>
4.2.2, 4.2.3, 4.2.4	Vérifier si tous les types de variétés (multipliées par voie végétative; autogames reproduites par voie sexuée; allogames reproduites par voie sexuée ou hybrides) sont connus actuellement. Les principes directeurs d'examen ne doivent contenir que des types de variétés connues. Si tous ces types sont possibles, de plus amples détails sont nécessaires dans la section TQ 4.2.2 <i>Expert principal : les variétés reproduites par voie sexuée sont autogames ou des hybrides à croisement unique. Modifier les sections 4.2 et TQ 4.2.2 en fonction</i>
4.3.3	Vérifier si les variétés hybrides sont connues et, le cas échéant, si l'évaluation des variétés parentales est utilisée. Dans le cas contraire, supprimer la section. <i>Expert principal : section supprimée</i>
Car. 2	Indiquer QN libeller comme suit : "Plante : attitude des rameaux <u>x</u> "
Car. 5	Indiquer les niveaux d'expression comme suit : sur la moitié supérieure seulement (1); sur toute la longueur (2); sur la moitié inférieure seulement (3)
Car. 6	Vérifier si ce caractère s'applique uniquement aux variétés à type de croissance buissonnant. <i>Expert principal : pas de modification (s'applique à toutes les variétés)</i>
Car. 12	La variété indiquée à titre d'exemple s'appelle Balum <u>m</u> white
Car. 20	Supprimer "du lobe"
Car. 21	Libeller le niveau d'expression 1 comme suit : "nul ou très faible"
Car. 25	Ajouter l'expression "de la pointe" et accorder médian comme pour le car. 24
Car. 26	Vérifier si "supérieur" doit être remplacé par "intérieur" <i>Expert principal : pas de modification</i>
Car. 27	Vérifier si "inférieur" doit être remplacé par "extérieur" <i>Expert principal : pas de modification</i>
Ad. 2	Corriger la numérotation des niveaux d'expression
Ad. 20, 25-28	Supprimer la flèche qui indique le label supérieur
TQ 1.2	Dans l'anglais, libeller comme suit : "Antirrhinum, Common snapdragon"

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

<b>TG/ARGYR(proj.4)</b>	<b>Anthémis</b>
-------------------------	-----------------

a) Modifications proposées en janvier 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC pour le document TG/ARGYR(proj.3) et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Car. 1	Envisager un autre terme pour “arrondi” (niveau d’expression 2) <i>Expert principal et président du TWO : conserver “arrondi” puisque les variétés sont presque circulaires.</i>
Car. 15	Libeller comme suit : “Fleur ligulée : courbure de l’axe longitudinal”
8.1 (a)	Supprimer les intitulés des caractères au-dessus de l’illustration
Ad. 11	Remplacer “le plus large” par “le plus long”

b) Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC.

Aucune

<b>TG/BRACHY(proj.4)</b>	<b>Brachyscome</b>
--------------------------	--------------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC.

1.	Libeller comme suit : “Ces principes directeurs d’examen s’appliquent à toutes les variétés de <i>Brachyscome</i> Cass. de la famille <i>Asteraceae</i> .”
Tableau des caractères	Supprimer la note (a) pour les caractères avec la note (c)
Car. 10, 15, 29	Libeller “circulaire” au lieu de “orbiculaire” (niveau d’expression 5) et “obtriangulaire” au lieu de “cunéiforme” (niveau d’expression 9) Classer les niveaux d’expression du plus étroit au plus large, en commençant par le point le plus large en dessous du milieu, comme suit :

	<u>Car. 10</u>		<u>Car. 15</u>		<u>Car. 29</u>	
	ancien	nouveau	ancien	nouveau	ancien	nouveau
linéaire	1	2	1	3	1	2
ovale	2	1	2	2	2	1
oblongue	3	3	3	4	3	3
elliptique	4	4	4	5	4	4
deltoïde			5	1		
<del>orbiculaire</del> circulaire	5	5	6	6		
oblanceolée	6	6	7	7	5	5
spatulée	7	8	8	9	6	7
obovale	8	7	9	8	7	6
<del>cunéiforme</del> obtriangulaire	9	9	10	10		

Car. 16	Indiquer QL
Car. 17	Dans l'anglais, remplacer "lobing" par "divisions"
Car. 20	Libeller comme suit : "Fleur : couleur du bouton"
Car. 21	Dans l'anglais, libeller le niveau d'expression 1 comme suit : "same level"
Car. 26	Ajouter "(lorsque tous les fleurons sont ouverts)" et supprimer les notes (a) et (c)
8.1(d)	Libeller comme suit : "Observations sur la fleur ligulée à effectuer sans retirer la fleur ligulée du capitule. Les observations ne sont effectuées que sur la corolle ou la ligule en ruban."
Ad. 11	Dans l'anglais, remplacer "incisions" par "divisions"
Ad. 18	Préciser la tige florale qui doit être observée
Ad. 27, 28	Fermer la parenthèse après (27)

<b>TG/GINSENG(proj.4)</b>	<b>Ginseng</b>
---------------------------	----------------

Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

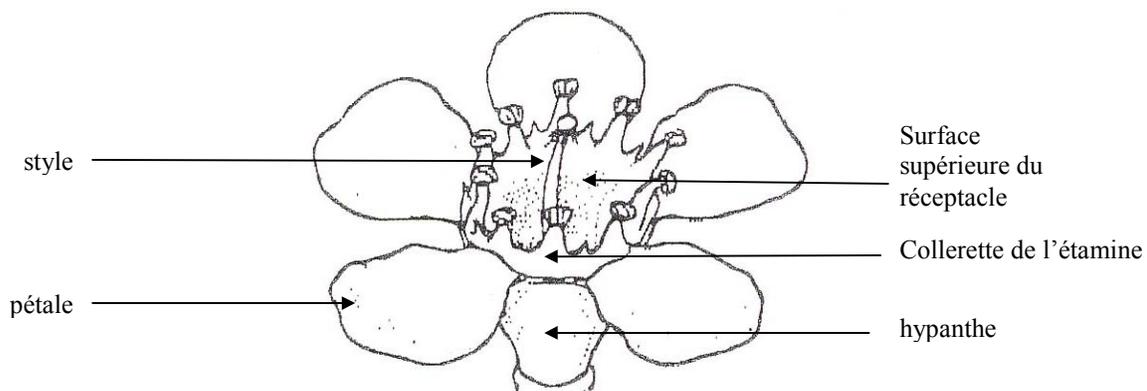
4.2.2	Libeller comme suit : "Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 3% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95% Dans le cas d'un échantillon de 60 plantes, quatre plantes hors types sont tolérées."
Car. 1	Supprimer "principal"
Car. 7	Libeller comme suit : "Tige : nombre de feuilles"; Insérer avant le car. 5.
Car. 8	Libeller comme suit : "Feuille : présence de stipules" avec les niveaux d'expression suivants : absentes ou très rares (1); moyennes (2); nombreuses (3)
Car. 11	Indiquer QN
Car. 13	Modifier les niveaux d'expression comme suit : elliptique étroit (1); elliptique large (2); spatulée (3). Supprimer l'astérisque et supprimer le caractère du 5.3 (groupement) et de la section TQ 5.
Car. 15	Dans l'anglais, remplacer "moderate" par "medium". Supprimer l'astérisque
Car. 16	Indiquer MG
Car. 19	Libeller comme suit : "Ombelle : port des fleurons inférieurs" avec les notes 1, 3, 5
Car. 20	Libeller comme suit : "Baie : époque de maturité". Remplacer "VS" par "MG"
Car. 22	Remplacer "réniforme" par "en forme de huit", ou un autre terme approprié
Car. 27	Remplacer "un stolon" par "de stolons"
Ad. 22	Améliorer l'illustration pour montrer si c'est une vue du dessus et pour montrer le pédoncule
8.3	Libeller comme suit : "Différenciation de la fleur et du rhizome ..." et "ombelle" au lieu de "épis"
4.2 (b)	Remplacer "multiplication végétative" par "autre (veuillez préciser)"

<b>TG/WAXFL(proj.4)</b>	<b>Chamelaucium</b>
-------------------------	---------------------

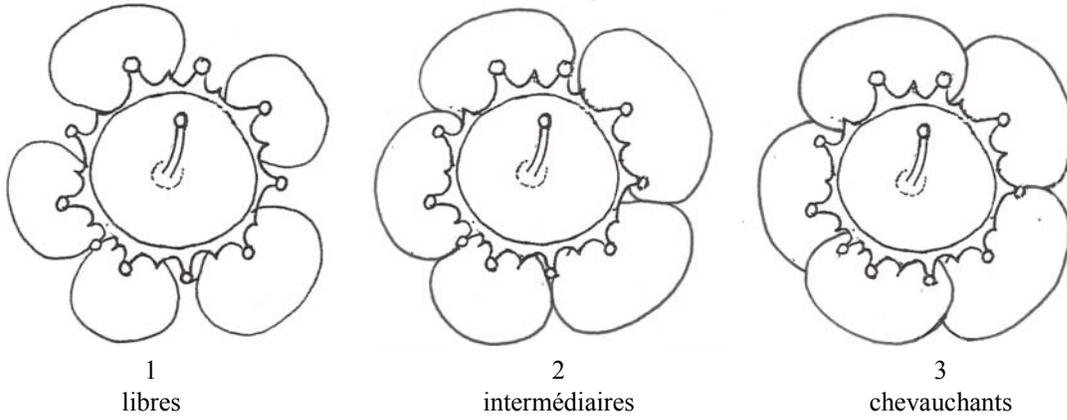
Modifications proposées en avril 2005 par le Comité de rédaction élargi du TC qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

1.	Libeller comme suit : “Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de <i>Chamelaucium</i> Desf. de la famille <i>Myrtaceae</i> et de ses hybrides avec <i>Verticordia plumosa</i> Desf. (Druce).
Car. 4	Libeller comme suit : “Rameau florifère : angle par rapport à la tige axillaire (cinquième nœud à partir de l'extrémité distale)”
Car. 9	Indiquer QN. Libeller le niveau d'expression 2 comme suit : “intermédiaire”
Car. 17 à 20	Remplacer “Tube du calice” par “Hypanthe”
Car. 21	Supprimer ce caractère sur proposition de l'expert principal, sous réserve de l'accord du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
Car. 22, 23	Remplacer “Hypanthe” par “Réceptacle” et insérer après car. 28
Car. 24	Ajouter (+)
8.1 (b)	Transformer en ad. 6 et à préciser
8.1 (d)	Nouvelle illustration fournie ci-après
Ad. 9	Nouvelle illustration fournie ci-après
Ad. 20, 21	Nouvelle illustration fournie ci-après
Ad. 24	Fournir une illustration

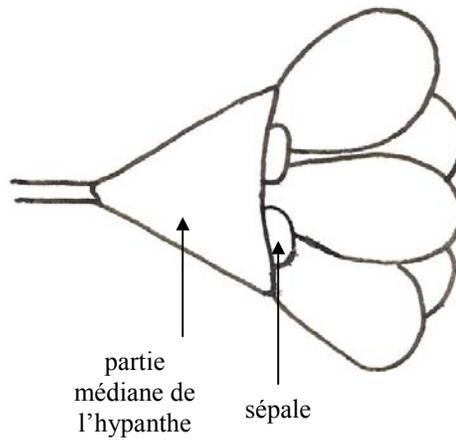
8.1 (d) Illustration



Ad. 9. Fleur : disposition des pétales



Ad. 20, 21 (renuméroté) Hypanthe : couleur principale dans sa partie médiane (20),  
sépale : couleur principale (21)



[Fin de l'annexe II et du document]